

Tartaras

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES | ANNÉE 2022



SOMMAIRE



4

RETOUR EN IMAGES



8

QUOI DE NEUF ?



12

PERSPECTIVES



14

EN COULISSES



16

IL ÉTAIT UNE FOIS



26

ELAN ASSOCIATIF



32

S'INSTRUIRE & SE CULTIVER



37

BON À SAVOIR



44

ÉTAT CIVIL/AGENDA



facebook



Village de Tartaras

Accueil
Événements



Abonnez-vous,
likez, partagez !

Le village rejoint les réseaux sociaux ! Retrouvez les dernières actualités du village sur le nouveau site : <https://www.facebook.com/Village-de-Tartaras-207657001268375/>



Suivez l'actualité
de la commune

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITÉ



Suivez l'actualité de votre commune !

illiwap vous permet d'être informé quand vous voulez, comme vous voulez, de qui vous voulez !

L'application unique pour toutes vos sources d'information

Suivre les informations de l'école de votre enfant, du club de football, du bulletin de la commune, de l'association de voisins, de votre entreprise, suivre les préparatifs d'un événement, etc, n'a jamais été aussi simple...

L'application unique, sans frontière

Où que vous soyez sur la planète, vous choisissez l'information, locale, nationale, internationale, et vous êtes prévenus en temps réel des événements majeurs locaux : Alertes météo, pollutions,

accidents, climatiques, circulation, etc

CHOISIR SES SOURCES D'INFORMATION

Pour obtenir les informations des stations choisies, il suffit de rentrer le code illiwap de la station ou de taguer son QRCode

ÊTRE AU COEUR DES ALERTES LOCALES

Illiwap permet de recevoir les alertes en temps réel des institutions reconnues, en fonction de l'endroit où vous vous trouvez : alertes pollutions, météo, climatiques, etc. Vous êtes prévenus en temps réel !

Une nouvelle fonctionnalité

Par l'intermédiaire d'un nouvel onglet « agenda », vous êtes informés de tous les événements culturels, animations, ect sur la commune

en cliquant sur « mes événements » ou sur les communes environnantes en cliquant sur « à proximité ».

N'hésitez pas à partager l'information !



RECHERCHE Responsable Bénévole pour la Bibliothèque de Tartaras

Merci de contacter la mairie au 04.77.75.18.98





Madame, Monsieur,

Alors que 2022 vient de s'achever avec pour beaucoup d'entre nous le sentiment d'une année, encore très particulière.

« Oublier les frontières. Dépasser nos querelles... Refuser d'être seul. Revenir à l'enfance. Et pouvoir rêver. ».

Ces paroles tirées d'une célèbre chanson et reprise pour une campagne des Restos du Cœur, résonnent encore en cette année 2022. Même si ces paroles s'appliquent avant tout aux hommes, notre commune se retrouve en une partie de celles-ci.

L'année 2022 aura été une année bien remplie et ce grâce à l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints, conseillers et conseillères qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions dans lesquelles ils s'étaient engagés et je les remercie.

Je remercie également l'ensemble de notre personnel communal, qui est à l'œuvre toute l'année, pour rendre notre commune la plus attractive possible et pour rendre un service public le plus proche de vos attentes.

Notre commune vit aussi chaque jour, grâce à l'activité de ses habitants, artisans, commerçants, agriculteurs qui participent à la vie communale.

C'est grâce à eux et à vous que notre commune reste accueillante et attractive.

Je n'oublie pas non plus, nos nombreuses associations et remercie les présidentes, présidents ainsi que les bénévoles pour leur dynamisme et la gestion des événements qui nous permettent de bien vivre ensemble.

Notre école fait partie aussi de cette vie active et ce grâce aux enseignants qui sont aux petits soins pour nos enfants et je les en remercie vivement.

Nous avons réalisé un certain nombre de projets qui améliore le quotidien de chacun et de notre environnement.

- L'achat d'une parcelle de 500m² située Place du Chai, afin de proposer un espace de stationnement supplémentaire,

- La Commission Fleurissement a mis en place des changements dans le choix de nos plantations, ainsi nous avons opté pour des massifs de plantes vivaces, plus pérennes dans le temps et moins gourmandes en arrosage. Un grand merci à tous.

- Un remerciement tout particulier à la Commission Culture pour la saison culturelle 2022 de qualité et la collaboration entre l'association SELozange et la bibliothèque pour la création et l'installation de la « boîte à lire » à côté de la boulangerie.

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie. Nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien.

Permettez-moi, au nom de toute la municipalité, de vous souhaiter mes plus sincères et chaleureux vœux de santé et de bonheur pour 2023 et je vous donne rendez-vous pour « un café avec le Maire » dans les semaines à venir.

Jérôme Gabiaud
Maire de Tartaras

RETOUR EN IMAGES

UNE ANNÉE REMPLIE D'ÉMOTIONS

2

AVRIL



#Théâtre « Bizaravar » La Comédie St Etienne

2 jeunes comédiens, 1 tableau, rien de tel qu'une scène épurée pour que le public rentre en immersion totale et réelle dans un exposé mettant en lumière le célèbre dramaturge français, Molière.

L'un le trouve génial, l'autre le trouve ringard, et c'est avec humour et légèreté, par le prisme d'un exposé, que nos 2 comédiens, ont réussi à nous convaincre que c'est un génie, une super méga star ! Bref, que Molière est intemporel !

Ce soir là, c'est un public majoritaire de collégiens, lycéens et d'amoureux de littérature qui a assisté au spectacle. Nous espérons les accueillir de nouveau à d'autres spectacles !

Céline Péronneau-Landry

#Commémoration

8

MAI

La journée nationale du 8 mai 2022, nous a rassemblé devant les monuments aux morts pour célébrer le 77ème anniversaire de la Victoire mettant fin au conflit de 1939-1945 en Europe.

Cette année, ce temps de recueillement était particulier. La guerre aux portes de L'Union Européenne, en Ukraine nous rappelle de douloureux souvenirs que nous pensions ne jamais (re) vivre et ne plus avoir à redouter.

Nous savons que la douleur et la terreur revêtent différentes formes: conflits armés, actes de terrorismes, violences,..

De nombreuses commémorations existent en France : journée nationale de la Résistance, de l'appel du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie,..

Toutes nous rappellent que la paix est fragile, que le passé doit être considéré comme un enseignement. « La mémoire est un héritage autant qu'elle est une leçon ».

La petite histoire dans la grande: le 8 mai est déclaré jour férié en 1981 en mémoire à la fin de la Seconde Guerre mondiale et ses combattants.

Céline Péronneau-Landry



28

AOÛT

#La Magie Bucolique

Dans la famille Burdini's, il y a le père, la mère et la fille. Une famille de clowns, d'illusionnistes.

C'était le dernier week-end des vacances d'été, que leur ménagerie tout à fait ordinaire, composée de gallinacées, de palombes, d'un lapin géant et de Sony le mini cheval, a investi la cour de l'école. L'ambiance bucolique attendue était au rendez-vous de ce spectacle de magie et poétique. Enfants et parents ont pu toucher les animaux et ont apprécié ce moment burlesque.

Nous remercions M. Daniel Boiron pour le prêt des bottes de paille ayant servis de fauteuils et les bénévoles qui nous ont aidé à leur installation.

Céline Péronneau-Landry

11
SEPT.



#Balade Puits et Rivières

59 personnes à notre animation Balade autour des puits et rivières de la commune !

Sous la forme d'un jeu de piste à parcourir en famille, notre animation se voulait à la fois ludique et pédagogique, avec l'envie de faire prendre conscience à tous les enjeux autour de la préservation de la ressource en eau mais aussi à la découverte de notre patrimoine.

Les familles qui nous ont fait la joie de participer étaient ravies de la manifestation et les échanges autour de la collation ont été enrichissants de part et d'autre. Les enfants sont tous repartis avec une gourde.

Nous vous donnons rendez-vous en 2023 !

Huguette DRID

#Minor Sings 4TET - RhinoJazz

8
OCT.

C'était à Tartaras, c'était électrisant et puissant ! Voilà comment résumer simplement les sensations laissées par le concert joué par le groupe MINOR SING 4TET. Les 4 garçons de cette formation incontournable de la scène lyonnaise, sont venus enlacer leur cordes (guitares, violon et contre-basse) avec énergie sur la scène de l'espace culturel dans le cadre du festival régional du RhinoJazz. Le public chaleureux d'amateurs et de connaisseurs a accompagné les artistes en claquant des doigts et applaudissant au rythme du swing manouche.

Quelle chance d'accueillir depuis de nombreuses années ce festival qui fêtait cette année sa 44ème édition !

Nous vous donnons rendez-vous en octobre 2023 !

Céline Péronneau-Landry



21
OCT.

#Loin d'Hagondange Théâtre du Lozange

Les spectateurs ont encore été au rendez-vous !

Le vendredi 21 octobre a eu lieu la 2ème représentation de la pièce de théâtre «Loin d'Hagondange» jouée par la troupe du théâtre du Lozange.

La pièce raconte en quatorze tableaux des éclats de vie d'un couple d'ouvriers d'Hagondange. Un couple de vieux, Marie et Georges, qui déambule dans leur maison de campagne, loin de leur ville Hagondange, loin de leur vie, loin de leurs enfants. Ils luttent contre l'ennui. Ils s'occupent encore et toujours pour ne pas voir le temps filer. Unis par leur passé, par leur maison, ces deux êtres combattent seuls contre l'habitude, contre la mort qui guette. Georges et Marie, dont la vie ne fut rythmée que par le travail aux aciéries, et qui, rendus à la «vacance» à l'aube de leur vieillesse, ne savent pas comment entreprendre cette soudaine «liberté», se laissent insidieusement envahir par le sentiment de leur inutilité et de ce temps vertigineux à combler.

Valérie Deletraz



22
OCT.



#Les Classes en 2

Une cinquantaine de personnes de toutes générations confondues se sont retrouvées pour fêter ensemble cette belle journée.

Après quelques photos, un petit tour du village de Tartaras avec une ambiance bon enfant. Un premier verre de l'amitié à la salle Duristel offert par les mairies de Dargoire et Tartaras où chacun a pu participer aux chants animés au son de l'accordéon.

Pour clore cette fête, une soirée dansante a été organisée autour d'un succulent dîner au domaine de la Barollière à St Paul en Jarez.

Des amitiés se sont créées pour les uns, de belles expériences pour les autres. Chacun est reparti avec le sourire !

Nafissa Mauhourat

#Commémoration

Il y a cent ans, la loi du 24 octobre 1922 s'inscrit dans le cadre historique d'après-guerre et fonde le devoir de mémoire envers les soldats morts lors de la Grande Guerre. Elle a fait du 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de la Première guerre mondiale, le jour de commémoration nationale de la victoire et de la paix.

Afin de se souvenir de cette date importante, tous les habitants de nos deux villages ont été invités à la cérémonie de commémoration du 104ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

Extrait du message qui a été mis à la disposition pour les cérémonies du vendredi 11 novembre 2022 par l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC).

« Nous célébrons, aujourd'hui, le 104e anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, Armistice victorieux pour la France et ses Alliés après quatre années de combats meurtriers face à l'Allemagne et aux Empires centraux.

Il n'est pas une ville, pas un village de France, qui ne garde, gravé dans la pierre d'un Monument aux Morts, le souvenir de ceux qui sacrifièrent leur vie pour la Patrie et la Liberté.

Ce 11 Novembre 1918, la FRANCE déplorait :

- 1 400 000 morts
- 740 000 invalides
- 3 000 000 de blessés
- Des centaines de milliers de veuves et d'orphelins

N'oublions pas ce lourd bilan, ni le courage héroïque des soldats de ce conflit, appelé, à juste titre, la « Grande Guerre ».

Rendons hommage aux combattants de tous grades, français et alliés, qui ont fait preuve, dans tous les secteurs du Front, d'un courage exemplaire méritant la reconnaissance de la Nation. Beaucoup d'entre eux sont « Morts pour la France ».

En cette journée de recueillement, ayons une pensée également pour nos soldats tués ou blessés, ces derniers mois, en Opérations extérieures et inclinons-nous devant la douleur de leurs familles.



Depuis février dernier un conflit majeur se déroule sur notre continent et des conflits régionaux sont en cours ou latents un peu partout avec le risque qu'ils dégénèrent ou s'étendent.

Dans cette situation stratégique périlleuse, le travail de mémoire a toute son importance afin d'éviter un retour des erreurs du passé pouvant entraîner les mêmes conséquences désastreuses.

Ainsi, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) fidèle au souvenir de toutes celles et tous ceux victimes de toutes les guerres, invite la jeunesse à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire, plus fraternel et en paix.»

Cette cérémonie garde aujourd'hui tout son sens, car elle est l'occasion de rendre hommage aux combattants pour que ne sombrent pas dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de toute une génération.

Béatrice Bret

1
DÉC.



#Boite aux lettres du Père Noël

Facteur presse ton pas car la féerie de Noël n'attend pas ...

Le Père Noël nous a encore contacté cette année ! Il a remarqué qu'il y avait beaucoup d'enfants sages dans notre beau village ! C'est pourquoi afin de faciliter son travail et selon ses instructions, la boîte aux lettres très spéciale a été installée. Les enfants ont pu déposer leur courrier. Des dizaines de dessins et lettres ont été relevés et les secrétaires du père Noël ont répondu à tous ceux qui avaient inscrit leur adresse pour la réponse. Cette année le Père Noël a encore joint au courrier réponse, une petite surprise... Les enfants ont découvert un petit bricolage a réalisé pour suspendre au sapin de Noël en attendant sa venue. Parions que les «bout'chous» d'aujourd'hui viendront dans quelques années voir leurs lettres, conservées précieusement aux archives de la Mairie...

Valérie Deletraz

497

Adhérents :

C'est le nombre d'adhérents ou de licenciés inscrits dans les associations communales et intercommunales de la commune.

Pour un village de moins de 1.000 habitants, le nombre d'association est important (10 actives sur la commune). On constate qu'elles participent fortement à le rendre attractif et à créer du lien. Elles sont également créatrices d'emploi avec des animateurs salariés.



260

Visiteurs à la 6^{ème} édition de la Nuit des Légendes.

A la nuit tombée, petits et grands se sont réunis en déambulant, ouvrant leur sens et retenant leur souffle ... pour plonger dans des histoires, le temps d'une soirée.

Et c'est avec délice que les gourmets ont succombé à la soupe et au buffet.

Une belle soirée pleine d'émotions et de partages !»



48

Lettres

Le Père Noël et ses secrétaires ont eu beaucoup de travail, mais sont tellement heureux de vous lire et de répondre aux enfants sages ! C'est toujours magique grâce à vous les enfants ! »



QUOI DE NEUF ?



#FLEURISSEMENT

Les Oyas, une solution pour vos jardins



Les phénomènes météorologiques extrêmes, les canicules nous obligent à revenir à l'essentiel. Une des solutions ? Les oyas ! Et dans un souci d'économie, nous les avons confectionnés nous-mêmes ! Qu'est-ce qu'un oya ? Un pot en terre cuite qui grâce à sa porosité est un système d'arrosage autonome et écologique. Lancez-vous, à travers le tuto joint, nous vous expliquons comment en créer un. Pour notre commune, c'est un premier test. Nous les avons mis en terre dans le massif à l'entrée du lotissement du Roule, et devant la maison des associations. Et nous constatons qu'avec la sécheresse de cet été, les massifs n'ont pas souffert. A noter que l'on doit adapter les plantes et le substrat afin d'éviter une asphyxie racinaire.

Dans un souci de préservation de l'environnement (réduction des annuelles) et pour nous adapter au changement climatique, nous avons mis des vivaces dans les jardinières du Roule, pour répondre à la demande des habitants. Nous avons fait de même dans les murets devant la Mairie. Nous avons privilégié le minéral, entre autre en valorisant une jarre cassée en la disposant à la manière d'un vestige archéologique.



A l'entrée du village, afin de mettre plus en valeur le pressoir qui se trouvait derrière la vigne (manque de visibilité), nous l'avons déplacé au bord de la route. Belle valorisation de notre patrimoine que nous devons au savoir-faire de Jean Noël et Alizée. Merci à eux !

Fidèle à ce que nous avons annoncé dans le bulletin #35 de l'année 2020, nous avons procédé à l'état des lieux des arbres de notre commune. Cela nous



a permis de juger de leur bonne santé, ou au contraire de leurs problèmes pour y remédier, ainsi que de repérer les endroits du village qui méritaient quelques plantations d'arbres.

Rien de décidé pour l'instant, le dossier suit son cours...

Valérie Carteron et Huguette Drid



#MYTHE ET SUPERSTITION

La Municipalité met à votre disposition sur la place du Planil, à proximité de l'école, un distributeur de sacs « ramasse-crottes ». Installés par nos agents techniques, Alizée et Jean-Noël, il est là pour réparer les éventuels petits accidents pendant vos trajets avec votre chien dans le village.

Contrairement aux croyances populaires « marcher dedans du pieds gauche ou droit (peu importe) porte chance », c'est surtout énervant et dégoûtant ! Soyez digne de votre animal, ramassez ses déjections !

Céline Péronneau-Landry



C'EST DANS LA BOÎTE !

Le 2 novembre une boîte à livres a vu le jour devant la boulangerie. C'est à l'initiative de SELosange et après concertation avec la bibliothèque et la mairie que cette collaboration a pu avoir lieu. Nous remercions la dizaine de personnes qui se sont investies pour mener à bien ce projet et nous souhaitons tous que cette initiative vous plaira.
Valérie Deletraz

#J'PEUX PAS, J'AI TRI SÉLECTIF !

Le 1er janvier 2023, la Métropole met en œuvre l'extension des consignes de tri sur le bac jaune: tous les emballages, quelle que soit leur nature, et les papiers pourront être triés par les habitants dans le bac jaune. Il s'agit d'une évolution visant à simplifier le geste de tri, et donc à augmenter la quantité d'emballages et papier triés.

En termes d'information aux habitants, la première étape sera l'envoi à tous les habitants de la Métropole, mi décembre, d'un courrier précisant cette évolution, accompa-

gné d'un mémo tri précisant les nouvelles consignes de tri. Puis à partir du 10 janvier 2023 une campagne de communication (magazine SEM, internet, réseaux sociaux) et des encarts presse permettront également de s'adresser au plus grand nombre.

Enfin, entre janvier et août 2023, les adhésifs des bacs jaunes seront remplacés, pour mettre à jour les consignes de tri.

Céline Péronneau-Landry

MÉMO-TRI À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

À AFFICHER CHEZ VOUS !

BAC JAUNE :

EMBALLAGES EN PLASTIQUE :
bouteilles et flacons

NOUVEAU
pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, sachets, films plastiques...

EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTON :
briques alimentaires, cartons de pizza, boîtes à œufs, sachets en papier...

TOUS LES PAPIERS :
journaux, enveloppes, courriers, magazines, livres...

EMBALLAGES EN MÉTAL :
boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols, capsules de café...

À SAVOIR :
Emballages :
• Pas besoin de les nettoyer, il suffit de les vider !
• En vrac, sans sac.
• Aplatis.
• Séparés les uns des autres.
Grands cartons = en déchèterie.

JE TRIE LE VERRE :

Bouteilles en verre

Pots et bocaux

Flacons

À SAVOIR :
Grâce au tri du verre, Saint-Étienne Métropole soutient la Ligue contre le cancer.

JE TRIE LE TEXTILE :

Vêtements et linge de maison

Chaussures

Petite maroquinerie

À SAVOIR :
• Dans un petit sac bien fermé (maximum 30 l).
• Même usés ou déchirés, ils seront recyclés !
• Textile propre et sec.
• Les chaussures s'attachent par paire.

JE TRIE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES :

Compostage chez moi : **OU** Dans une borne :

Épluchures, restes d'assiette, coquilles d'œufs, os, arêtes, café et sachet de thé, essuie-tout...

À SAVOIR :
Découvrez toutes les solutions pour composter chez vous sur saint-etienne-metropole.fr

En ville, entre 2023 et 2024, Saint-Étienne Métropole installe progressivement des bornes sur l'espace public pour collecter vos déchets alimentaires.

À SAVOIR :
Les déchets alimentaires représentent 30 % de nos ordures ménagères, réduisons-les !

JE TRIE LES DÉCHETS VOLUMINEUX OU DANGEREUX :

Déchets dangereux, grands cartons, bois, mobilier, gravats, métaux, équipements électriques et électroniques, déchets végétaux.

À SAVOIR :
Les déchèteries publiques sont réservées exclusivement aux particuliers.

+ d'infos : saint-etienne-metropole.fr

infos déchets : 0 800 882 735

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

CLTEO

QUOI DE NEUF ?

#TRAVAUX



ÉCOLE

Les travaux de réfection totale du toit de l'ancien bâtiment de l'école Jean-Pierre Vial ont été réalisés durant les vacances scolaires d'avril, par l'entreprise SBC de Pélussin pour un montant total de 19 667.20 € HT. Une subvention avait été accordée par Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance pour un montant total de 9 833.60€ HT.

De même, un audit concernant la classe André Longeon pour la surveillance périodique du faux-plafond a été réalisé par la société SOCOTEC pour un coût de 820 € HT.

SALLE DE DURISTEL

Concernant la sécurité de la salle de Duristel, des travaux ont été réalisés pour asservir la coupure sono au déclenchement de l'alarme. Ces travaux ont été exécutés par la société EOLIS de Saint Etienne pour un montant de 998.70 € HT.

DIVERS TRAVAUX

Deux petits chauffe-eau ont été installés à la SPI par la société PAIVA PLOMBERIE de Saint-Martin-La-Plaine pour un montant de 322 € HT par commune, le raccordement électrique de ces derniers a été effectué par la société EOLIS de Saint-Etienne pour un montant de 166 € HT par commune.

De même, le chauffe-eau du logement communal a été remplacé suite à une panne par la société APAS pour un montant de 586.90 € HT.

Béatrice Bret

LOTISSEMENTS

Travaux lotissement CITEVO

La viabilité des 5 lots à bâtir a démarré, les extensions de réseaux nécessaires sont en cours et conventionnées avec Saint Etienne Métropole dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial)

Travaux lotissement LA FOREZIEENNE DE PROMOTION

Les travaux sont financés par le lotisseur La Forézienne



Contrôle technique automobile



RIVE DE GIER
04 77 55 29 31

Conseil en prévention des risques majeurs
Diagnostics de risques - Sensibilisation
Cartographies et valorisation

Constance PERONNEAU

06 49 04 20 12

Vous accompagner
Face aux risques majeurs !

www.cp2rconsulting.fr
constance.peronneau.ci@gmail.com
22 rue André Rambourg - 42800 TARTARAS

Allianz

Eric SANTIN

Agent Général : Assurances, Santé, Services Financiers

20 rue Claude Drivon - 42800 RIVE-DE-GIER
Tél. 04 77 75 02 86 - 5421321@agents.allianz.fr

AMO-Concept

Maître d'œuvre

06 18 11 16 38



www.amo-concept.fr

contact@amo-concept.fr

Construction neuve

Adaptations P.M.R.

Coordination

Conseils

Agrandissement

Rénovation énergétique

Formation

Colinet



Husqvarna

L'esprit Pro au service des particuliers.

du lundi au vend. 8/12h et 14/18h, samedi 8/12h.

Parcs & Jardins

Choisissez votre énergie
Essence ou Electricité



Dépôt de gaz : Station Service 7/7 - 24/24

69420 Longes 04 72 49 22 70

www.colinet.fr

ENTREPRISE de PROPRETÉ

RG Net



A. GRÉCO

"LE MAS" - 42800 SAINT JOSEPH

04 77 73 03 27

06 61 71 34 86

Groupe Treffle Immobilier

LOTISSEUR - PROMOTEUR - MARCHAND DE BIENS

04 77 75 39 66 treffleimmo@orange.fr

 www.facebook.com/treffleimmo www.groupe-treffle-immobilier.fr



PAÏVA

PLOMBERIE CHAUFFAGE

ENERGIES RENOUVELABLES

Marc Païva

Gérant

tél: 06 17 07 57 85
marc@paiva-plomberie.fr

SB PISCINES



Sébastien BREYSSE

seborange42@gmail.com
0781944098

7 place charles bossut
42800 tartaras

MORANGOCREATION

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

GRAPHISME - WEB - ENSEIGNE

06 47 59 57 28

contact@morangocreation.com

morangocreation.com

La Com' qui porte ses fruits

Auvergne-Rhône-Alpes



MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

Delabre-Bento

MENUISERIE

ÉBÉNISTERIE

AGENCEMENT

Rue du Commerce
ZI du Gier
69700 GIVORS

Tél. 04 78 73 00 75
Port. 06 03 68 47 54
Fax : 04 78 73 44 41
Mail : delabrebento-69@orange.fr

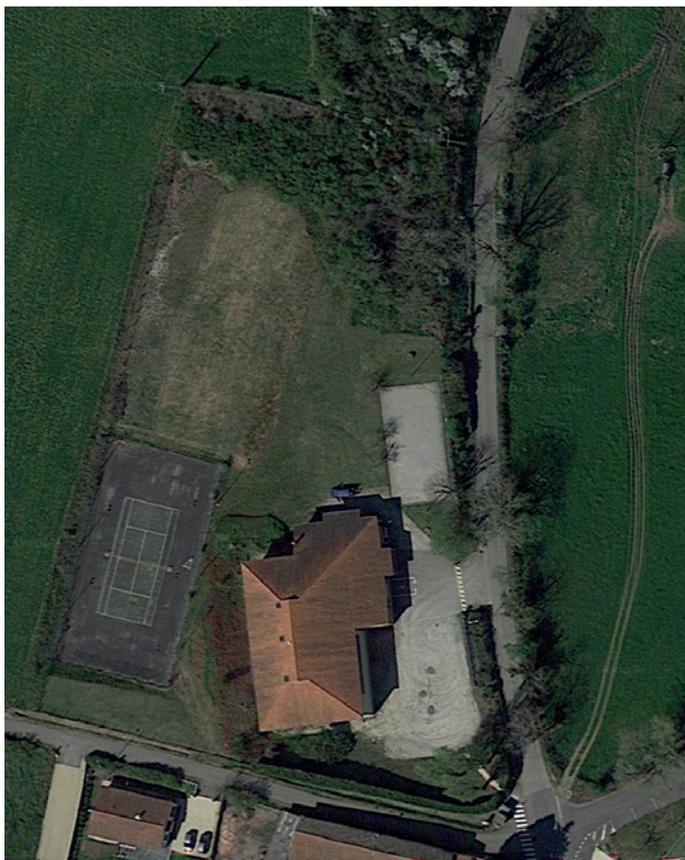
serp

une énergie nouvelle

- ÉCLAIRAGE PUBLIC • ÉLECTRIFICATION RURALE
- MISE EN LUMIÈRE • CONCEPTION / RÉALISATION
- SLT • VIDÉOPROTECTION • CONTRÔLE D'ACCÈS
- FIBRE OPTIQUE • GÉNIE CIVIL

www.pmeserp.fr

LE DOSSIER CANTINE



Vous êtes nombreux et nombreuses à m'avoir interpellé concernant les délais et/ou l'avancement du projet « cantine ».

À la suite des études de faisabilité avec la société Archi'gramm, nous avons décidé de valider la construction de la cantine sur l'espace contigu à la salle polyvalente intercommunale.

Les raisons de ce choix sont multiples : proximité de l'école et de la salle polyvalente, stationnement du car scolaire et sécurité pour les enfants, superficie du terrain, inscription dans le paysage,...

L'aménagement projeté doit permettre de rendre plus détendue l'atmosphère de cette pause méridienne - que ce soit pour vos enfants ou le personnel de restauration, d'apporter un peu plus de fluidité au niveau du service et donc de permettre aux enfants d'avoir le temps suffisant pour déjeuner avant la reprise des cours.

Néanmoins, concernant les délais, Il nous a fallu avec Monsieur Jandot* – Maire de Dargoire - faire face aux différentes contraintes administratives et plus particulièrement celle indiquée ci-dessous par la préfecture :

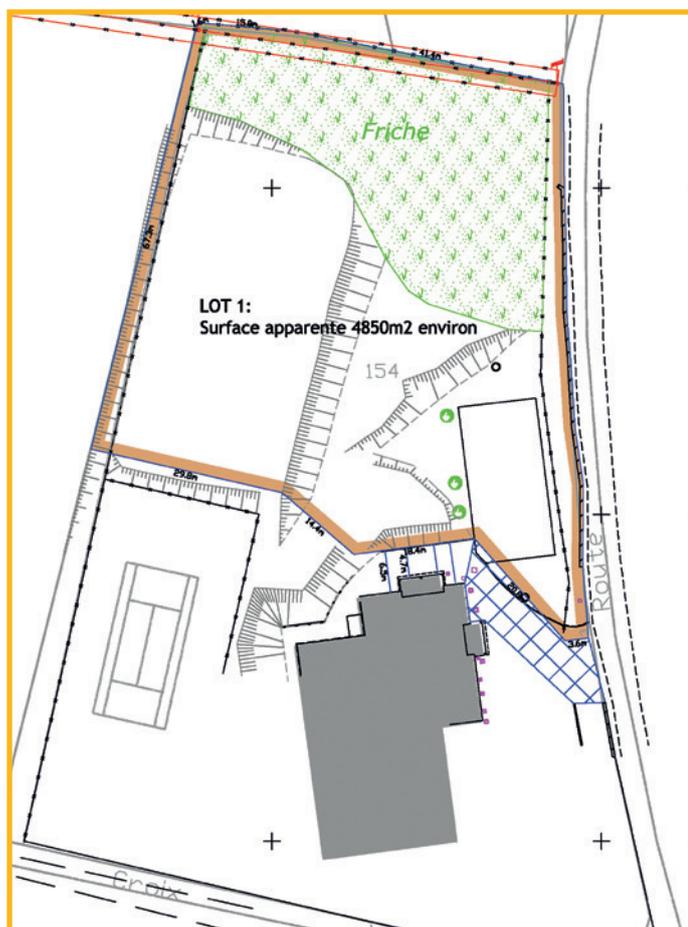
« Qu'en vertu du principe de l'interdiction de copropriété en domanialité publique, ce bâtiment ne peut être partagé en copropriété entre les deux communes »

Pour réponse à cette obligation une division de terrain a été réalisée au mois de novembre.

A ce jour, nous répondons aux différentes procédures administratives (choix de l'architecte, appels d'offre ...) Nous ne manquerons pas de vous tenir informé sur l'avancements du projet.

*Je tiens à remercier Monsieur Jandot pour sa collaboration, implication et éthique de travail pour le bien de notre intercommunalité

Jérôme Gabiaud





SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE AVEC NOS AÎNÉS

C'est un plaisir de pouvoir réunir nos aînés en cette fin d'année 2022.

Depuis de nombreux mois, la commission communale d'actions sociales prépare énergiquement les festivités de fin d'année. Le 17 décembre nos aînés sont conviés au traditionnel goûter de Noël où ils pourront déguster des douceurs comme les bûches de Florian, le boulanger de la commune, des chocolats fins et siroter un breuvage frais ou chaud !

Mais ce n'est pas tout ! Surprise !...

Une animation musicale proposée par une chanteuse, Sophie JACONELLI, leur permettra de passer, nous l'espérons fortement, un moment agréable.

Un petit colis gourmand leur sera également remis à cette occasion.

(à l'heure où nous écrivons cet article, nous croisons les doigts pour que ce méchant virus ne nous joue pas de vilain tour)

Céline Péronneau-Landry

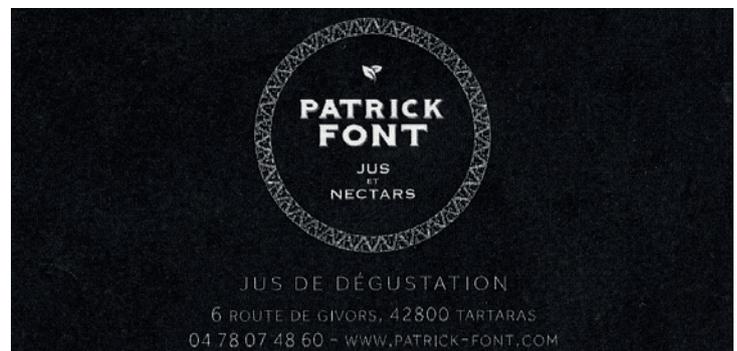


Stéphanie Galisson
Conseillère en immobilier

- +33(0)6 62 55 56 10
- stephanie.galisson@iadfrance.fr
- Monts du Lyonnais / Pays Mornantais

Suivez-nous sur i@d France

www.iadfrance.fr



Charlotte Brossard
NATUROPATHE - IRIDOLOGUE

SUR RENDEZ-VOUS
06 32 60 44 16

Bilans - Consultations
Boî d'Air Jacquier - Aromathérapie
Massages Bien-être
42800 TARTARAS

naturo@charlottebrossard.fr
www.charlottebrossard.fr



ARNAUD DELETRAZ
06.50.53.23.47
deletraz-servicescreation@hotmail.com

SERVICES
CREATION

Maintenance - Rénovation - Création
PROJET GENERAL BATIMENT
Salle de bains clés en main... - Plomberie

GALISS'COM
AGENCE DE COMMUNICATION

Création de site web
Développement d'applications internet
Création graphique : logo, print
Objets publicitaires, goodies
Signalétique : marquage véhicule, panneaux
Création de stand salon

06.62.55.56.10

Sur Tartaras et ses alentours

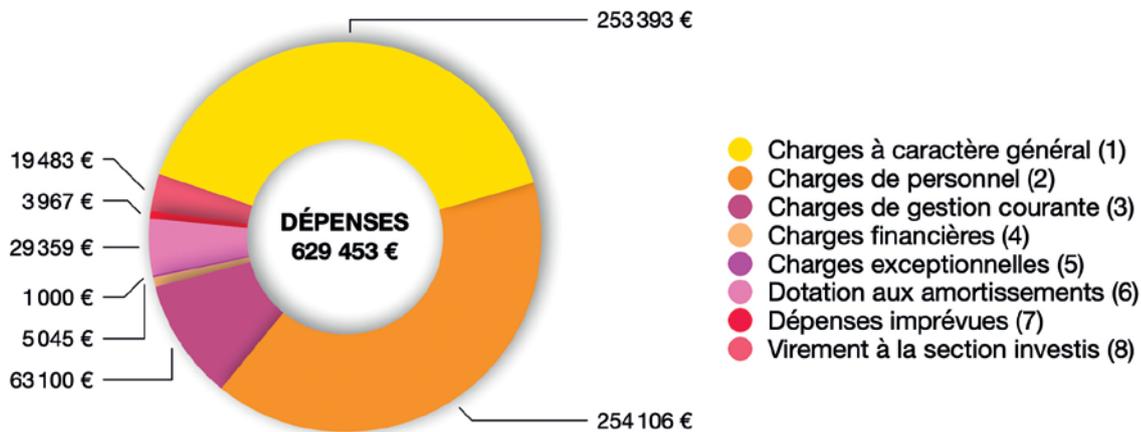
COIFFURE À DOMICILE
Hommes, Femmes, Enfants

MD COIFFURE

Pour tout renseignement ou rendez-vous,
contactez Marion au **07.67.37.76.99**

#BUDGET GÉNÉRAL

FONCTIONNEMENT



1) L'eau, l'électricité, les carburants, les produits entretien, les fournitures petite équipement, les fournitures de voirie, les vêtements de travail, les fournitures administratives et scolaires, les entretiens et réparations de bâtiments, de voies et de réseaux, de matériel roulant, les maintenances, les assurances, les fêtes et cérémonies, les frais de télécommunications, les impôts...

2) Les salaires et charges

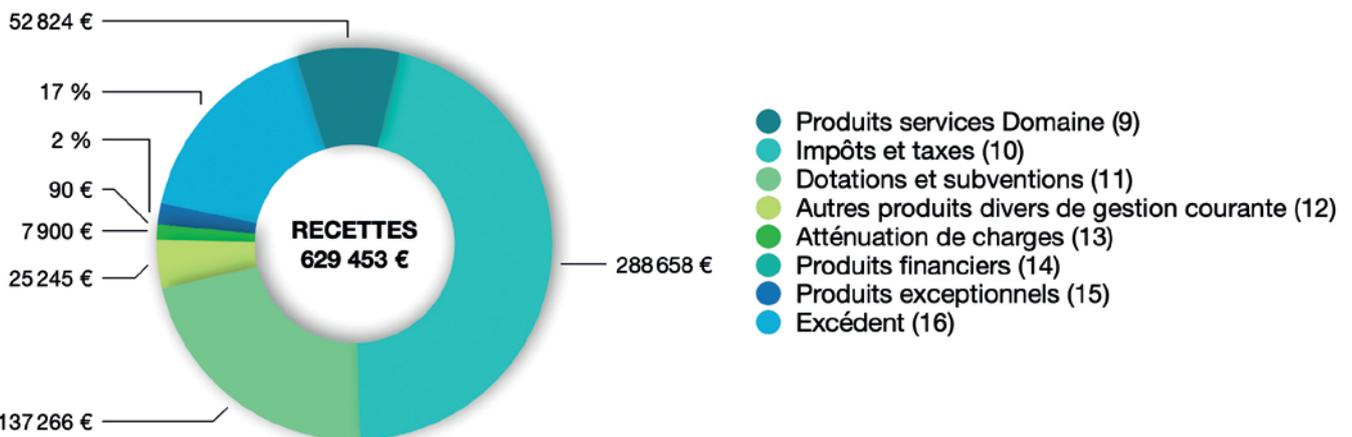
3) Les indemnités des élus et charges, le contingent incendie, les transports scolaires, les animations jeunes Francas, les subventions aux associations,

4) Les intérêts des emprunts,

5) Les mandats annulés pour créances irrécouvrables par exemple
6) Les dotations aux amortissements : dépenses obligatoires à inscrire au budget et concernant tous les amortissements des travaux effectués avec le SIEL, les amortissements des fonds de concours avec SEM..... Les provisions pour risques à inscrire au budget en cas de litige au tribunal.

7) Des dépenses imprévues sont provisionnées au cas où.

8) Le virement à la section d'investissement ne s'exécute pas en N, il correspond à la différence entre les dépenses de fonctionnement prévues et les recettes prévues



9) Les concessions de cimetière, les baux, les mises à disposition de personnel à St Etienne Métropole (SEM)

10) Les impôts (fonciers, taxe droit de mutation, taxe terrain à construire), les dotations de SEM

11) La dotation globale de fonctionnement, dotation aux élus, diverses participations et remboursement des autres communes

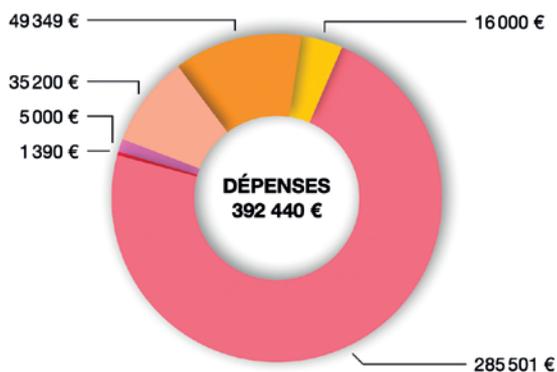
12) Les locations (loyers, salles,...)

13) Les remboursements pour le personnel (IJ, FIPHP, Assurance) qui viennent en déduction des charges de personnel

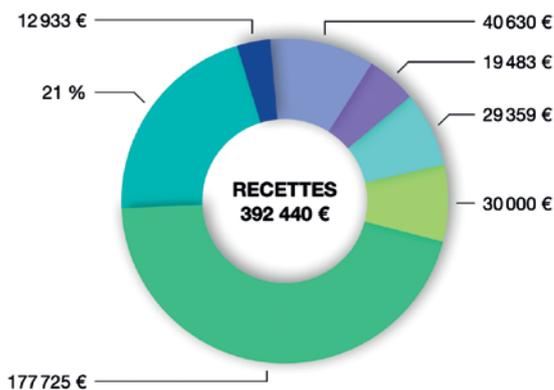
14) Les intérêts sur les parts sociales

15) Les remboursements d'assurances, les encarts publicitaires, les amortissements obligatoires

16) L'excédent total cumulé de fonctionnement des années précédentes pour la part qui n'est pas affecté en investissement



- Emprunts (1)
- Amortissement subv. Etudes (2)
- Aménag., matériel, logiciels (3)
- Bâtiments (4)
- Travaux SIEL (5)
- Dépenses imprévues (6)



- Subventions + Participations (7)
- FCTVA et TA (8)
- Prélèvement/fonctionnement (9)
- Amortissement matériel (10)
- Affectation fonction. antér. (11)
- Emprunt relais (12)
- Excédent antérieur (13)

1) Capital des emprunts : dépenses obligatoires

2) Etude (prévision pour projet cantine), Amortissement subvention, DECI Voirie, 3) Logiciels informatique, matériels divers (ordinateur, pompe à eau, débroussailleuse, chauffe-eau, bureau école, chaises, extincteurs, plaques de rue, ...)

4) Travaux toiture école, climatisation, sécurité Duristel, plus prévision projet construction cantine

5) Travaux SIEL (maintenance, mât d'éclairage)

6) Dépenses imprévues au cas où.

7) Reliquat de subvention à percevoir pour le toit de l'école, la climatisation de la mairie

8) TVA à récupérer sur l'investissement N-1, plus taxe d'aménagement perçue sur les constructions

9) Virement de la section de fonctionnement (même écriture en dépenses de fonctionnement)

10) Amortissement obligatoire sur les matériels, et travaux SIEL

11) Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement pour permettre à la commune de faire de l'investissement

12) Emprunt relais prévu en 2022 au cas où les travaux du local cantine auraient démarré

13) Reprise de l'excédent antérieur cumulé d'investissement (reliquat des travaux d'investissement non réalisés)

#RECRUTEMENT D'ALIZÉE

Suite à mon remplacement de Jean-Noël DEPLAUDE au service technique en juin 2021, et dans la continuité, j'ai intégré le service technique avec un contrat de travail à durée déterminée de 17,50 h. Ma formation de base, (bac de gestion, DU Sup Média Web) m'a permise également d'être intégrée en parallèle au secrétariat de mairie pour un premier contact avec les services administratifs de la commune, et ce 8 h par semaine. Depuis le 1er octobre 2022, je suis stagiaire pendant un an, et à la fin de cette année de stagiaires, j'espère être titularisée. J'ai le plaisir d'être formée auprès d'Odile Deplaupe et d'Elisabeth Busarello. Elles m'apprennent les nombreux rouages du métier de secrétaire de Mairie. Je tiens à les remercier pour l'investissement qu'elles consacrent à ma formation. Nous travaillons dans tous les domaines utiles à la commune : urbanisme, comptabilité, état civil, élections, etc. Cette formation devrait déboucher à plus long terme sur le remplacement d'Odile DEPLAUDE, lors de son départ à la retraite.

J'ai pu grâce à l'expérience acquise au service technique, avoir une meilleure connaissance de la commune (lieux, voirie, bâtiments, ...) qui m'est d'une grande utilité pour le poste de secrétariat, car j'ai déjà une vue d'ensemble de Tartaras, des limites territoriales, de la gestion des différents bâtiments communaux, des lieux... De même, mes compétences acquises tout au long de mes diverses expériences précédentes, et notamment, au niveau informatique me sont d'une grande aide, pour l'utilisation des différents sites utilisés par les secrétaires. Je suis heureuse également de pouvoir apporter mes compétences à Odile et Elisabeth et partager avec elles mon point de vue sur les nouvelles technologies.

De même, j'apprécie de travailler au sein de la commune que ce soit au niveau technique ou au niveau administratif. En effet, cela me permet de me rendre utile et je m'épanouis dans ce travail. La notion de service public prend alors toute sa valeur dans l'exercice de mes missions.

Alizée Prades

#AGENTS D'ANIMATION

Depuis la rentrée scolaire, nous avons également accueilli deux autres nouvelles recrues, Elles renforcent l'équipe du CLSH (Centre de Loisir sans Hébergement), en qualité d'agent d'animation pour la cantine et la garderie. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Stéphanie Badoil et à Mme Charlotte Brossard.



IL ÉTAIT UNE FOIS

#PATRIMOINE ET HISTOIRE LOCALE

CRIMES ET DÉLITS

SUR LA COMMUNE ET AUX ALENTOURS AVANT LA GRANDE GUERRE DE 1914/1918

La sécurité est une grande préoccupation de nos concitoyens en ce début du XXI^e siècle. Mais il en était de même aux siècles précédents et les crimes, délits de tous ordres étaient malheureusement aussi nombreux qu'aujourd'hui. L'exposé qui suit vous donnera quelques exemples et vous montrera que les représentants de l'ordre avaient comme de nos jours beaucoup de travail.



Tartaras au début du XX^e siècle : le Planil et la place Charles Bossut

1. Les acteurs des opérations de police en zone rurale

La gendarmerie

C'est sans doute une des plus anciennes institutions françaises. Elle a été créée au départ pour le contrôle des gens de guerre qui désertaient ou pillaient ; elle avait une mission de police et de justice. François 1^{er} confia à ce corps appelée « maréchaussée » la responsabilité de tout ce qui touche aux « crimes et délits de grand chemin » que le faitif soit militaire ou civil. Ces missions vont se confirmer et se multiplier au fil des années ; les « cas prévôtaux » (justice) concernant la maréchaussée s'étendent aux assassinats, les agressions avec armes, les vols avec effraction et les émeutes populaires. Louis XV finira l'implantation nationale des brigades en 1720. A la révolution « la maréchaussée devient « gendarmerie nationale » (loi de germinal de l'an 6). Diverses modifications seront apportées dans la période moderne mais le corps s'appelle toujours « gendarmerie nationale » ; la mission de justice a bien entendu disparue.

La gendarmerie nationale dépend du ministère de l'intérieur pour ses missions de police (Zones rurales ou périurbaines) et du ministère des armées pour ses missions militaires.

La brigade dont notre commune dépend appartient à la Compagnie de Saint Etienne, au groupement départemental de la Loire et à la région de gendarmerie Sud-Est. La brigade de gendarmerie dont dépend Tartaras a été transférée de Rive de Gier à la Grand-Croix en juillet 2002 malgré de vives protestations du conseil

municipal de Tartaras (délibérations du 25 janvier 2002 et du 29 mars 2002) Elle déménage ensuite à Saint Paul en Jarez en 2008 (inauguration le 17 octobre 2008).



Gendarme à pied 1875
(Pinterest.fr)



Uniforme de gendarme 1914/18
(Passion militaria.com)

Petite anecdote concernant la gendarmerie :

Le 19 mai 1887, le conseil examinait une demande du préfet de la Loire qui proposait à la commune de défrayer le commissaire de police de Rive de Gier qui dans le cadre de sa juridiction dont faisait partie Tartaras, opérait souvent sur le village, et demandait donc le remboursement de ses frais de déplacement.

Le conseil refusa en précisant que « la police » était convenablement faite par la gendarmerie et que tout compte fait Tartaras n'était qu'à une heure de marche de Rive de Gier et ce par une route en très bon état » !

Le maire

Il est officier de police judiciaire (OPJ) ; il peut donc relever toute infraction à la loi pénale. Il peut rechercher et rassembler des preuves concernant les auteurs de délits tant qu'une information n'est pas ouverte. La réception de plaintes ou de dénonciations, les enquêtes préliminaires lui sont possibles. Même en cas de flagrant délit il peut réaliser tout ce qui concerne une enquête judiciaire.

Cependant ces pouvoirs sont pour la plupart théoriques car les maires (surtout ruraux) n'ont pas très souvent les moyens nécessaires appropriés pour agir, ni la connaissance du droit pénal pour respecter les procédures qui pourraient leur faire commettre des erreurs préjudiciables à l'enquête. Le maire rural s'appuie donc toujours sur les services de la gendarmerie nationale. Si exceptionnellement il se trouve dans l'obligation d'agir il se doit d'informer sans délai le procureur de la République.

Le Garde Champêtre

Son ancêtre est « le messor » ou « messier » ou d'autres noms similaires dérivés de « Moisson » : c'est celui qui garde les moissons.

Ce nom de « messier » se retrouve depuis le haut Moyen Âge

Philippe IV, dit « Philippe le Bel », déclare en 1298 que ces gardes « doivent être

de bonne vie et de bonnes mœurs » Il les charge de l'arrestation des délinquants,

Philippe V dit « Philippe le Long », décide en 1319 que les sergents messiers et forestiers « seraient crus en leur rapport jusqu'à cinq sols »

Charles V dit « le sage » décide en 1369 de placer dans les juridictions seigneuriales des « gardes aux ablais » qui devaient surveiller les champs et les moissons. (Les ablais étaient les blés coupés et non rentrés) Louis XIV leur confiera également le soin de contrôler les territoires de chasse et de mener la guerre contre les braconniers. La Révolution redéfinira le statut des gardes champêtres et les rendra obligatoire dans chaque commune ; d'un âge d'au moins 25 ans, ils doivent impérativement savoir lire et écrire et être connus comme de « bonnes mœurs » ; ils sont nommés par le maire et ils prêtent serment devant le juge de paix du canton.

Depuis 1958 les communes ne sont plus tenues de posséder un garde champêtre.

Comme dans tous les villages de France, le garde champêtre passait dans les rues en roulant du tambour pour amener les habitants et lire les « avis à la population ». (Il faut se souvenir que de nombreuses personnes ne savaient pas lire, le garde « criait » donc les nouvelles et les avis).

Le dernier garde champêtre sur le village fut Francis Canel.

Les arrêtés municipaux et préfectoraux devaient être affichés et « publiés à son de caisse ou de trompe » (un arrêté sur la commune datant du 17 août 1900 en est un exemple.)

On connaît la liste du matériel qui était remis au garde. Dans les archives de la commune l'on a ainsi la liste de celui remis à Villard Jean Claude Noël le 6 mars 1878 :

- Un pantalon d'ordonnance
- Une capote d'ordonnance
- Un képi
- Une plaque d'argent portant « commune de Tartaras et Dargoire
- Un sabre, son fourreau et sa ceinture
- Une carabine à percussion avec bague et baïonnette

Le tambour était déjà à la commune.



Le garde champêtre crieur (carte postale du début du XXe siècle)



Garde messier surveillant des glaneuses
(Tableau de 1854 de Jules Breton, (1827-1906))

IL ÉTAIT UNE FOIS



Milieu du XIXe. Ot.bargeron.fr



Plaque d'argent au nom de Durand pour la commune de Cazeran dans les Yvelines (e,bay)

Citons quelques gardes champêtres de notre commune y compris de quelques-uns qui ont exercés leur fonction après la période qui concerne cet article.

François Régis

Était garde champêtre de la commune en 1793.

Vincent Antoine

Était menuisier sur village en 1677. Nommé agent chargé de relever les rôles d'imposition le 9 avril 1797 il officiait aussi comme garde champêtre. Il dressa un procès-verbal le 18 Frimaire de l'an VII (8 décembre 1799), car « informé par le bruit public » il alla constater que le sieur Pierre Galley l'aîné était décédé depuis plusieurs jours, mais que Marie Journoud sa veuve ainsi que Philippe Galley son frère, habitants de Tartaras, n'avaient pas signalé ce décès pour le déclarer en mairie, en foi de quoi il dressa procès-verbal !

Boiron Pierre

Fut nommé « agent communal » le 12 Germinal de l'an VII (1er avril 1799) ; il avait un rôle de garde champêtre. Il avait été également nommé collecteur d'impôts le 14 novembre 1790. Il résidait au bourg de Dargoire sur Tartaras

Rivat Jean Marie

Cordonnier, ancien militaire, nommé garde champêtre le 5 avril 1862, jusqu'au 26 août 1865 ; il vivait au bourg de Dargoire ; sa maison existe encore, elle est au coin de la route de Dargoire et du passage de la vouête.

En 1864 Chatagnon Jean Marie (né le

28.11. 1815 à Tartaras), qui était cultivateur était aussi propriétaire d'un café avec billard à Tartaras « au bourg de Dargoire » en 1872, classé comme « cabaret » par les services fiscaux de l'époque. Outre toutes ces activités il se déclarait également tailleur, sans doute bien aidé par sa fille Fleurine qui était couturière. En 1864, il avait réalisé l'habillement du garde champêtre de Rivat Jean-Marie qui valait 80 F. La commune n'avait que 50 F. Le garde champêtre n'avait donc toujours pas son habit ! Une demande d'aide exceptionnelle avait donc été demandée au Préfet. Le conseil municipal du 15 août 1864 délibérait donc ainsi :

« Considérant qu'il est convenable que le garde champêtre de Tartaras soit comme ses collègues du canton revêtu de l'uniforme de sa profession, une demande de 30 F a été accordée par Monsieur le Préfet. Le conseil remercie le Préfet et décide d'affecter cette somme à cette dépense pour payer le dit Chatagnon. ».

Catignon Jean Claude

Ancien militaire, né en 1809, menuisier en 1836-1841 ; nommé garde champêtre le 28 août 1865 en remplacement de Rivat Jean-Baptiste ; son traitement annuel était fixé à 225 francs.

Villard Jean Claude Noël

Maire de la commune du 4 septembre 1870 au 30 octobre 1870. Adjoint du 21 août 1865 au 4 septembre 1870. Conseiller municipal du 6 mai 1849 au 31 juillet 1852 et du 21 janvier 1878 au 17 mai 1896. Garde champêtre de Tartaras et Dargoire du 26 février 1867 au 1er mars 1878 ; il fut remplacé par le dénommé, **Françon François**. Il résidait au bourg de Dargoire Le 6 mars 1878, on lui remet en salle de

mairie son matériel dont on possède la liste :

- Villard est aussi l'auteur d'un don pour l'installation de l'horloge communale ainsi que d'un prêt à la commune pour la rénovation du presbytère.

La mairie ayant peu de moyens pour ces réparations, c'est Villard Jean Claude Noël propriétaire à Tartaras qui prêta pour 6 ans à la commune la somme de 1000 francs. L'acte transmis en préfecture précisait : « si dans les six ans, malgré sa bonne volonté, la commune n'a pu me rembourser le capital intégralement, je ne lui demanderai plus d'intérêts et je la laisserai libre de me rembourser le capital en 24 ans » (acte signé du 10 septembre 1884 et visé par la préfecture le 16 septembre 1884.)

Françon François

Nommé garde champêtre de la commune le 1er mars 1878 en remplacement de Villard Jean Claude Noël ; il avait 51 ans à cette date.

Bret Jean Baptiste

Député de la paroisse et communauté de Tartaras le 14 mars 1789 pour l'assemblée générale des séances des trois ordres de la sénéchaussée de Lyon en sa qualité de « Bourgeois » ; il était accompagné de **Jean-Philibert Novallet** (qui deviendra maire de Tartaras du 20.11.1991 au 06.06.1993) et de **Joseph Auquier** curé de Mornant qui représentait par procuration du 7.03.1789 **Jean-Joseph Tyrise Auquier** le curé de Tartaras. (Voir journal municipal de janvier 2022)

Syndic de la commune le 6 décembre 1789 avant la mise en place de la première municipalité et de l'élection du premier maire dit républicain ; il remet le registre des délibérations au maire élu **Pierre Mussieux** le 4 février 1790. Membre du conseil municipal dès le 30 janvier 1790, il le reste jusqu'au 14 novembre 1790 puis de nouveau du 6 janvier 1793 au 20 pluviôse an III (8 février 1795) excepté du 20 novembre 1791 au 6 janvier 1793. On le désigne également assesseur pour le juge de paix le 29 décembre 1790. Sous la terreur il est même nommé « agent national » du gouvernement.

Bret Jean Baptiste était négociant, propriétaire de « la fabrique de moulin à blé et pressoir d'huile » sur la rivière Gier, au Moulin Glattard. Il servait les besoins des communes de Tartaras, Dargoire mais aussi celles de Trèves, St Maurice sur Dargoire, Longes, St Jean à tous (St Jean de Touslas), Longes et les Haies (écrit les ayes) ; le 6 novembre 1793 le conseil municipal prend une délibération qui atteste de la fonction de Jean Baptiste Bret, qui, compte tenu de ses responsabilités laisse la conduite de sa fabrique à son fils

Claude Bret. Le 21 avril 1808, le conseil municipal, sur ordre préfectoral nommait Jean-Baptiste Bret comme garde champêtre afin de verbaliser tous les propriétaires de chèvres de la commune, car ces animaux causaient des dégâts considérables compte tenu de leur nombre très élevé ! Cet épisode n'était que la continuation d'un problème récurrent sur le village ; en effet, le 7 mars 1790 le conseil municipal avait décidé que personne ne pouvait posséder plus d'une chèvre, que cette chèvre devait être dans un pâturage clos et que le propriétaire devait s'acquitter d'une taxe de 60 Livres ; si l'on constatait la présence d'une deuxième chèvre une amende de 50 livres serait en plus appliquée. Malgré cette décision, le mois d'après : le 11 avril 1790, le conseil ne pouvait constater, que « malgré l'interdiction, les chèvres continuaient à paître ainsi que les moutons, sur tout le territoire communal, ce qui occasionne des plaintes continuelles »

Gardes Jacques

Ancien garde champêtre apparemment le bien nommé mais qui ne l'était pas tant que cela. En effet en 1832, on reprochait à ce garde (qui ne résidait pas sur la commune), de ne pas assez s'occuper de sa fonction municipale, au détriment de sa fonction de garde particulier chez 18 propriétaires des communes de Tartaras, Dargoire, Rive de Gier, Saint Martin la Plaine, Châteauneuf, Longes, Trèves, Saint Maurice sur Dargoire et Saint Romain en Gier ! le conseil exigeait des tournées régulières sur le territoire communal (délibération du 10 novembre 1832) ; le salaire annuel de ce garde était à l'époque de 150 francs. Il fut finalement incité à démissionner en 1834 ce qu'il fit le 8 février 1835.

Il aurait été fait état d'une pétition contre Gardes suite à l'attentat perpétré par **Louis Bergeron** (1811-1890) contre le roi **Louis Philippe**.

Sur le Pont-Royal le 19.11.1832, la voiture du roi qui se rendait au palais Bourbon était l'objet d'un tir d'arme à feu. Aucune personne ne fut blessée et l'auteur du coup de feu pu s'enfuir dans le tumulte qui suit. Un dénommé Bergeron Louis étudiant en droit de 21 ans, fervent républicain est alors arrêté : il nie les faits et il transforme son procès en grande tribune pour la République il est finalement acquitté le 18 mars 1833.

Louis Bergeron est plus connu sous son nom de journaliste écrivain et polémiste d'Emile Pagès.

Est-ce que Gardes aurait tenu publiquement des propos de soutien à LARGERON ?

Balley Jean Marie

Ancien militaire nommé garde champêtre

en mai 1835 ; éclusier en 1836 et habitant de Dargoire. La nomination de Balley Jean-Marie se fera après une polémique entre les deux communes de Dargoire et Tartaras.

Les deux communes recherchaient un garde champêtre pour les deux municipalités ; Tartaras proposa à Dargoire d'en prendre un en commun pour diminuer les frais ; stupéfaction de Tartaras lorsqu'on apprend que **Palluy François** est nommé garde sur Dargoire, alors qu'il est conseiller municipal de cette commune et qu'il reste conseiller malgré sa nomination ; dénonciation en préfecture de Tartaras qui rappelle que l'on ne peut être à la fois conseiller et agent communal ! La raison finit par l'emporter avec la nomination du sieur Balley Jean Marie.

Décédé le 30 août 1844. Balley Jean-Marie sera remplacé par Balley Pierre.

Balley Pierre

Né le 17 avril 1792. Nommé garde champêtre, ancien militaire, le 22 septembre 1844 à la place de Balley Jean Marie. Il résidait au bourg de Dargoire.

Goudou Joseph

Nommé garde champêtre de la commune ; le 8 septembre 1889, le conseil municipal se réunissait et constatant le manque de présence du garde alors que « *les récoltes sont foulées au pied par les vagabonds, que les pommes de terre et les fruits sont maraudés, que les vignes sont traversées par les chasseurs, que les lapins et les poulets sont volés...* », le conseil décide de changer de garde et de le remplacer par Pourtier Régis

Pourtier Régis

Né le 12 mai 1821 en Ardèche ; garde champêtre démissionnaire pour raison de santé en 1894. Ancien gendarme, il demeurait à Rive de Gier au 6 faubourg Delay ; il fut nommé, par une délibération du conseil municipal du 8 septembre 1889, par arrêté du maire en date du 4 novembre 1889.

Rivat Antoine

Né à Tartaras en 1858 ; Conseiller municipal du 20 mai 1888 au 15 mai 1892. Appareteur de la commune, nommé le 1er octobre 1918 ; fut aussi garde champêtre du 1er juillet 1894 jusqu'en 1922 date à laquelle il fut remplacé par **Buissonnet Pierre Marie** le 26 février). Il était le père de **Rivat Benoit** (né en 1889) mort pour la France en 1914. Son épouse était **Stéphanie Chauvy**.

Le mandat de Rivat Antoine dut avoir quelques aléas car en 1905 on sait que ce n'est plus lui qui officiait comme garde mais le dénommé **Jean-Marie Ogier**.

Ce dernier aurait donc suppléé Rivat Antoine pendant quelques années entre 1894 et 1922

Le 13 mars 1898, le conseil délibéra pour savoir si l'on créait un asile de nuit à la place de la chambre du garde champêtre qui venait de libérer les lieux ; cette chambre aurait pu servir aux voyageurs ou aux indigents ; compte tenu des achats nécessaires (lit, paillasse, matelas, traversin et draps) des dépenses pour laver le linge, nettoyer la chambre, fermer et ouvrir l'asile, le conseil rejeta le projet. Il semble donc que l'on attribuait une chambre au garde champêtre. L'on ne sait pas où était ce local.

Buissonnet Pierre Marie

Cultivateur, résidant à « Dargoire de Tartaras » ; né le 10 décembre 1884 à Tartaras ; Conseiller municipal du 17 mai 1908 au 12 février 1922 date à laquelle il démissionna pour devenir garde champêtre (26 février 1922) à la place du dénommé Rivat Antoine ; démissionna le 1er janvier 1929. Il était un ancien maréchal des logis du 14ième dragon. En 1920 il fut désigné comme trésorier des fonds de la souscription lancée auprès des habitants pour l'érection du monument aux morts de la commune.

Canel François (ou Jean François)

Né le 3 décembre 1869 ; métallurgiste ; résidant au bourg ; conseiller municipal du 12 mai 1904 au 17 mai 1908. En 1901 il travaillait à l'usine Marrel de Rive de Gier. En 1921 il était buraliste et s'occupait du téléphone public.

Il devint garde champêtre le 30 janvier 1929 suite à la démission de l'ancien garde Buissonnet. Il décéda le 13 décembre 1940.

Il est parfois dans les archives nommé Canel Jean François.

Canel Francis

Ouvrier au PLM ; résidant au bourg ; né en 1878. Conseiller municipal du 17 mai 1908 au 17 mai 1925. Adjoint du 7 octobre 1919 au 17 mai 1925. Il fut embauché par la commune en juillet 1935 au titre de tâcheron, pour les travaux d'urgence sur les chemins à raison de 40 heures par mois. Nommé garde champêtre le 12 juillet 1941 à l'âge de 63 ans après le décès de Canel François. Curieusement sur certains papiers son prénom est écrit « Francisque », comme on le prononce dans la région. Responsable du remontage de l'horloge (encore en janvier 1952).

Il s'occupait également des cloches ; décédé le 5 janvier 1963. Il sera le dernier garde champêtre de la commune.

IL ÉTAIT UNE FOIS

Si En 1874, le 15 novembre le conseil allouait au sonneur une allocation annuelle de 605 F car on considérait qu'il ne faisait aucune quête lors des offices pour son travail ; le traitement des sonneurs était règlementé par le conseil de fabrique ; le sonneur était nommé (et éventuellement destitué) par le curé desservant ; la même année, l'instituteur gagnait toutes primes confondues, 800 F par an ; lui, sonnait les cloches de ses élèves lorsqu'ils ne retenaient pas leur leçon ! On peut constater qu'il valait mieux être sonneur de cloches qu'instituteur à l'époque !

Après la loi de 1905 tout cela disparut et les cloches étaient sonnées par le curé, les enfants de cœur ou le garde champêtre.

Pierre Chirat* se rappelle que dans sa jeunesse « alors que j'avais une douzaine d'année, quand je sonnais les cloches pour les cérémonies, le père Canel (Voir à ce nom), garde champêtre, me surveillait ; il fallait élaner un moment pour faire retentir la grosse du milieu...mais comme la corde était fixée sur une espèce de grande poulie sur le côté de la cloche, on arrivait parfois à lui faire effectuer un tour complet, au grand désespoir du père Canel Qui nous disputait. (Article du Progrès du 19 septembre 2000).



*Chirat Pierre

Né en 1941 ; décédé le 27 novembre 2010. Assura la fonction de « fossoyeur » municipal jusqu'en 1983. Après le décès de François Deplade (1915-2004) il assura également la fonction de porte-drapeau aux cérémonies commémoratives du 8 mai ou du 11 novembre sur les communes de Dargoire et Tartaras.

On ne peut pas parler des gardes champêtres sans un petit clin d'œil aux deux derniers qui ont sévi sur Dargoire, même s'ils sont postérieurs à l'époque étudiée dans cet article. Je veux parler de **Léon (dit Francis) Villard (1913-1993)** et **Claude Vincent dit Dudu (1922-2005)**.



Francis Villard



Dudu Vincent

2. Quelques affaires délictueuses ou criminelles sur la commune et aux alentours, avec certaines dont des tartarinaires en sont les auteurs ou les victimes

Les Chauffeurs du Lyonnais (1799).

Nom qui fut donné à des brigands qui sévirent dans notre région et en particulier autour de Mornant, de Sainte Catherine et Riverie ; ces bandits descendaient jusque dans la vallée du Rhône et dans la vallée du Gier ; Ils sont peut-être venus à Tartaras et à Dargoire. On ne le sait pas mais vu la proximité des événements sur un plan géographique il est bon de citer brièvement l'histoire de ces criminels. Ils se réunissaient près de Saint Martin en Haut et leur chef était **Pierre Grataloup** (Né à St Martin en Haut en 1774) marchand de bœufs et déserteur des armées républicaines ; son bras droit était un dénommé **Chevalier**. Ils terrorisaient la région en opérant toujours de la même manière : visages noircis, ils neutralisaient les chiens et rentraient dans les fermes en brûlant les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer où se trouvait leurs économies, d'où leur nom de « chauffeurs » ; en cas de résistance le massacre était assuré avec une grande sauvagerie. Grataloup que l'on surnommait « petit Monsieur » (petit monsu en patois) vivait dans son village natal de Saint-Martin-en Haut, il fut arrêté avec sa bande à l'automne 1799 près de Riverie au lieu-dit « les Servannières », Grataloup qui avait pu se sauver dans un premier temps fut lui aussi rattrapé et ils furent tous guillotins le 15 juin 1800 (23 prairial de l'an VIII, à Lyon, place des Terreaux.

Un doute subsiste sur la réelle identité du supplicié car en fait on retrouve dans les registres de St Martin en Haut, le dénommé **Guillaume Toussaint Grataloup** né le 1^{er} novembre 1772 ouvrier charron à Vaugneray qui serait décédé lui aussi le 14 juin 1800, guillotiné place des Terreaux. Ce dernier aurait-il été le bouc émissaire de crimes qu'il n'avait pas commis ? ;

On dit qu'une personnalité haut placée au gouvernement aurait fait détruire les archives du procès vers les années 1950. Pourquoi ?

Les exploits de ces brigands furent repris et romancés par des écrivains comme Alexandre Dumas, Charles Nodier ou Aimé et Joseph Vingtrinier.* Une série télévisée fut même diffusée en 1966 en reprenant ces thèmes sous le nom de « compagnons de Jéhu ».

*Aimé Vingtrinier donna un récit en 1820 intitulé « les vieux papiers d'un imprimeur » ; son neveu Joseph (1859-1929), lui, écrivit « les chauffeurs du Lyonnais » qui passa en feuilleton dans « l'express de Lyon » du 1^{er} décembre 1886 au 19 février 1887.



Gravure de 1862 sur les chauffeurs

Agression (1835)

Le 9 septembre 1835, le maire de Tartaras écrivait au maréchal des logis de la gendarmerie pour lui adresser le procès-verbal concernant l'agression dont avait été victime le dénommé **Bret** par un individu qui était venu lui demander un emploi et qui l'avait frappé sous prétexte que ce dernier ne voulait pas accéder à sa demande ! On suppose que le Bret en question était de la famille des Bret possesseur du moulin du Glattard qui avait également une petite usine au dit moulin.

Vols divers et double évasion (1862)

Le dénommé **Jean-Baptiste Brénat** âgé de 25 ans est arrêté à Tartaras le 16 avril 1862 suite à divers vols dans la région. Refusant de donner son nom il finit par le donner et avoue ses larcins qui dit-il sont dans une malle à la gare de Trèves-Burel. Vérification réalisée il est arrêté et confié à la gendarmerie et dirigé sur Lyon mais s'évade. Cette évasion est la deuxième. En effet

- le 27 novembre 1861 il avait dérobé des bijoux et des vêtements à la veuve Bonnefond de St Jean-de-Touslas

- le 17 décembre il recommença à St Martin la Plaine chez la veuve Chirat

- Le 11 mars 1862 il déroba une vingtaine de saucissons à la ferme Méley de St-Jean-de-Touslas

- Le 12 mars 1862 il se rendit dans une verrerie de Rive de Gier où il avait des connaissances et, généreux, il offre des saucissons aux ouvriers. Un de ces derniers ; un dénommé **Verne** soupçonneux fait le rapprochement du vol à la ferme dont il a eu connaissance et il avertit le commissaire de police de Rive de Gier. Brénat est arrêté par un agent mais avant d'arriver au commissariat il s'évade une première fois

- Le 17 mars il continua son vagabondage et ses rapines : il s'empara de 20 kg de tabac à St-Romain-en-Gier au buraliste Chol ainsi que chez Durand un garde du chemin de fer qui logeait dans la maison de Chol à qui il soustrait une chaîne de montre et des souliers.

- Le 24 mars il dérobe une nouvelle fois à Montgelas à un dénommé Montaland deux montres des bagues du linge et de l'argent.

- Quelques jours plus tard il essaiera de vendre à Pétetin horloger à Givors une montre et sa gilette volée à un dénommé Fournel.

- Brénat sera condamné avec aucune circonstance atténuante à douze ans de travaux forcés ! (D'après le « Salut public » du 03.09.1862 »). La justice ne rigolait pas à l'époque.

Vengeance (1867)

Le brave père **Piot** de Tartaras à 80 ans n'avait jamais eu affaire à la justice. Pourtant le cochon du voisin qui se trouvait dans une cour commune avec un autre propriétaire, lui faisait bien des misères. Des incartades nombreuses et hautes en intensité rendaient la situation explosive. Le père Piot décida donc de se venger en pénétrant dans la cave du propriétaire du cochon pour puiser gratuitement dans les tonneaux de son voisin. Cette compensation en nature des méfaits porcins ne fut pas appréciée du tribunal qui condamna le père Piot à 8 jours de prison ! (D'après le Mémorial de la Loire du 26.07.1867, repris par le courrier de la Drôme et de l'Ardèche) .

Refus d'être nommé juré d'assises (1873)

Un tel refus pouvant être sanctionné par la loi sans motif valable (forte amende) on peut signaler de manière amusante le cas de **Villard Jean Claude**. Né en 1816 à Tartaras. Il a été éclusier en 1846 et batelier en 1856. Garde au canal en 1872-1876 ; il résidait au canal.

Tiré au sort pour être éventuellement juré d'assises pour l'année 1873, il demanda d'être exempté de cette fonction arguant que son travail de garde au canal ne lui permettait pas de s'absenter et que sa femme ne pouvait rester seule la nuit dans un lieu isolé ; le conseil municipal dans sa séance du 15 septembre 1872, rejeta sa demande pour les raisons suivantes : « *le dénommé Villard a suffisamment de quoi se faire suppléer et de mettre un garde auprès de sa femme* » ! L'histoire ne nous dit pas si madame Villard aurait peut-être bien aimé se faire garder les nuits d'absences de son mari !

Rixe à la Madeleine (1877)

Le 09 avril 1877 les forces de l'ordre interviennent chez Tellier tenancier à la Madeleine sur la commune de St Maurice sur Dargoire, pour une bagarre déplorable entre un piémontais et un français. Ce dernier est gravement blessé sur le flanc gauche par un coup de couteau. Le coupable était recherché.

Accusations somnambulesques (1878)

Les dénommés **Chollet** de St Maurice sur Dargoire et **Odin** de Tartaras comparait devant le tribunal le 26 novembre 1878. En effet **Ménat** de Tartaras les accusait d'avoir volé des raisins dans sa vigne la nuit du 19 septembre en s'aidant de lanternes. Ménat les reconnaît formellement mais ne les a pas vu car s'il se plaint de ce vol (et d'un autre de pommes de terre) c'est qu'une somnambule réputée de St Etienne (*Somnambule dans le sens de « personne qui dans un sommeil hypnotique peut agir et parler » définition du Robert*) les a reconnus pour le dire à Ménat ! Le juge s'étonne : « elle vous les a fait voir dans le marc de café ? » Non répond Ménat, « *elle me les a montrés sur des cartes et le jeune homme qui faisait la cour à la fille de Chollet ne pouvait être qu'Odin* ». La cour s'énerve, se retire et acquitte les deux prévenus ! (D'après le Salut public du 02.12.1878).

Maison assassinée à la Roussillière

Terrible affaire qui se produit au hameau de la Roussillière sur Saint-Maurice sur Dargoire. Le dénommé **Michel** ouvrier puddleur à l'usine Marrel des Etaings à Châteauneuf se blessait gravement à la main le 30 octobre 1878 pendant son travail. Pensé brièvement il rentre chez lui pour se soigner : il est 17h. Un horrible spectacle l'attend : il trouve dans la cuisine son épouse sanglante et inanimée étendue sur le plancher, avec le crâne brisé et la cervelle à nue. Des flaques de sang sur le sol et un chapeau (qui s'avérera celui du meurtrier) ; les vêtements de la femme Michel n'étaient pas en désordre. Horreur supplémentaire aux pieds de sa femme il trouve son fils Jean-Marie âgé d'un peu plus de trois ans qui git sans vie apparente avec une blessure au front et une autre derrière l'oreille ; une chaise a été jetée sur son corps. A gauche de la mère dans son berceau le petit Hippolyte n'est plus qu'un petit cadavre frappé au front. Dans la chambre attenante épouvanté Michel découvre son dernier fils, l'aîné Etienne, évanoui, caché derrière un sac avec une blessure au front et à la joue, mais vivant. On imagine l'abominable scène que les voisins appelés au secours, découvrent. Etienne et Jean-Marie respirent encore mais le bébé et la mère sont décédés. Le docteur **Gromo** de Rive de Gier donnent les premiers soins aux deux blessés chez des voisins où on les a emportés. Une heure plus tard la brigade de gendarmerie de Mornant se rend sur les lieux. L'enquête commence : beaucoup de voix désignent sans hésiter le coupable, un dénommé **Deplaud**. Des voisins viennent de le voir se coucher tout habillé dans la chambre que lui louait Michel, hagar comme une bête fauve (sic). En attendant les gendarmes ils cernent le logis avec des fourches et autres outils. Les issues sont gardées. A l'arrivée des gendarmes révoquer au poing, Deplaud se rend sans résistance sauf lorsque l'on veut l'enchaîner. Il avoue son crime mais avec de telles divagations que l'on pense à un acte de folie. Ses antécédents plaident d'ailleurs pour une telle explication. En effet, douze ans auparavant il avait déjà donné un coup de trident dans la poitrine d'une jeune fille de St Maurice en la blessant grièvement. Suite à cette affaire et après examens il fut enfermé à l'Antiquaille à Lyon. Plus calme on le transfère à l'hospice du Perron pour les incurables où il est même employé (*Créé en 1841 Le Perron deviendra en 1946 l'Hôpital Jules Courmont*) ;

IL ÉTAIT UNE FOIS

s'échappant du perron il revint à St Maurice-sur-Dargoire son village natal, vivant seul dans la chambre que lui louait Michel

Pour mieux comprendre le personnage signalons que l'individu était depuis longtemps séparé de sa femme. Cette dernière avait même été condamnée aux travaux forcés pour avoir tenté d'empoisonner Deplaud son mari ainsi que ses deux enfants dont un mourut. Libérée en mai 1878 elle vint témoigner devant la cour d'assises, en expliquant que son propre crime était dû à la souffrance immense qu'elle subissait de Deplaud. Elle notait par exemple que son mari l'attachait nue à un pilier et la flagellait avec un fouet. Désespérée elle avait voulu tuer toute sa famille et s'empoisonner elle-même.

Deplaud finalement sera mis en prison ; on ne connaît pas la suite mais il est probable qu'il est retourné en hôpital psychiatrique. Ce drame est une bien triste illustration de la démenche que malheureusement on retrouve encore de nos jours.

Vol d'argent (1882)

La veuve Moulin dans le bourg se fit dérober 8 F le 18.mai.1882 par la dénommé « **Maria** » bien connue dans le village ; condamnation à 8 jours de prison ! (Le Républicain de la Loire du 3 septembre 1882.)

Incendie volontaire (1882)

Le dimanche 21 mai 1882 deux tas de fagots qui se trouvaient dans la propriété (vigne) de **M et Mme Moulin** à environ 800 m du village de Tartaras furent détruits par un incendie. Quelques cep de vignes furent aussi l'objet des flammes ainsi qu'une haie sur une longueur d'environ 5 m. Les circonstances diverses ainsi que certains éléments laissent à penser que le feu n'était pas accidentel. La Maréchaussée constata que les deux fagots distants de 20m avait pris feu en même temps ce qui était suspect. Après enquête les soupçons se portèrent sur la femme **Cécile Cécilier** née **Gubesson** et sa fille **Marie** de mauvaises réputations et qui étaient connues pour leur mauvais voisinage avec les Moulin. Les aveux furent vite obtenus en prétextant que la femme Moulin avait dénoncé un vol de Marie (affaire précédente) à la justice et qu'elles voulaient se venger : pendant que la fille faisait le guet la mère mettait le feu aux fagots.

La cour d'assises de l'audience 5 septembre 1882 condamna la femme Cécilier à 3 ans de prison compte tenu de ses antécédents (3 condamnations pour vols et escroquerie ; la fille est acquittée. On ne rigolait pas à l'époque ! (Cour d'assises audience du 05.09.1882 ; Le petit stéphanois du 06.09.1882)

Home-jacking (1883)

Le 29 juin 1883 toujours relaté par le journal précédent du 30.06, nous signale que **Antoine Point** 21 ans, mineur au village a été victime d'un audacieux vol. Pendant qu'il travaillait des malfaiteurs sont rentrés par sa chambre au premier étage de son logement et ils lui ont dérobé ses effets d'habillement, du linge et un petit porte-monnaie qui contenait une pièce de 5 francs en or. Le préjudice total étant évalué à 180 F (un mineur de l'époque devait gagner autour de 4 F par jour).

Coups et blessures (1884)

Le 4 mai 1884 Pierre Rey 29 ans était condamné à 2 jours de prison pour avoir agressé et provoqué des blessures à Tartaras sur un dénommé **Chauton**



Accouchement clandestin (1885)

Informé anonymement qu'une jeune fille, domestique chez le sieur V... rentier à Dargoire, avait accouché clandestinement d'un enfant que l'on a trouvé mort dans une malle, le commissaire de Rive de Gier s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête en attendant l'arrivée du parquet (D'après le petit stéphanois du 20.06.1885)

Cette triste histoire dont on ne connaît pas la fin était malheureusement fréquente à cette époque compte tenu d'une misère qui était très prégnante.

Vol de draps de lit (1885)

Le Républicain de la Loire relatait dans son édition du 5 juillet 1885 relatait le vol d'une paire de draps de lit dont avait été victime **M. Morel** cultivateur à Murigneux. Les voisins de Morel aperçurent le voleur qui pu être arrêté dans le ravin de Dargoire (sans doute la vallée du Lozange). L'individu était le dénommé **Voisin** mineur à lorette âgé de 28 ans. Les gendarmes le conduirent à St Etienne.

Une bande de faux monnayeurs (1885)

Un dénommé **Mentheur** avait été arrêté à St-Etienne avec sa concubine. C'étaient des récidivistes de la fausse-monnaie. Le 9 septembre 1885 la gendarmerie mettait la main à la Roussillière sur St-Maurice-sur-Dargoire, d'un dénommé **Coch** et de la femme **Duplex** autres faux-monnayeurs stéphanois habitants de la rue Marthourey Ce couple de malfrats se présentaient dans les commerces du village et réglait leurs achats avec des fausses pièces du millésime 1868. Arrêtés sur dénonciation d'un commerçant de St-Maurice qui venait d'être victime de ce trafic illicite, ils précisèrent qu'ils avaient des complices dans la Loire. Mentheur devait avec sa concubine être de la bande ! (D'après le « Stéphanois » du 09.09.1885)

Drame de l'ivresse (1890)

Le 5 novembre 1890, le nommé **Pierre Point**, de Tartaras, vers 15h, rentre ivre chez lui et devant l'observation de sa mère sur son état il devient furieux, casse tout ce qu'il a sous la main et s'acharne sur sa génitrice en la tapant avec une chaise. Cette dernière est blessée fortement à la joue et au bras gauche. Plainte est déposée contre le forcené.

Le risque de dormir à la belle-étoile (1894)

Le 9 juillet 1894 le dénommé **Riofret** commet l'imprudence de s'endormir au bord d'un chemin de Tartaras. A son réveil il constate que son portefeuille et 18F qu'il contenait ont disparus.

Injures (1895)

Le 24 août 1895 un PV était dressé à l'encontre de **Denuzière Jean** propriétaire à St Maurice sur Dargoire, pour injures à la femme **Bossut** Antoinette propriétaire à Tartaras

Contrebande d'allumettes (1895)

Le 12 septembre 1895, un vieillard de Rive de Gier de 65 ans nommé **Revol**, sans travail est condamné à deux amendes de 300 F par le tribunal correctionnel de St Etienne pour contrebande d'allumettes. Il opérera à Tartaras quand il a été arrêté.

Histoire de pêche de nuit (1897)

Le journal « le Républicain de la Loire » du 4 novembre 1897 relate l'anecdote suivante : « *Certaine nuit qu'il revenait d'une ronde, un gendarme de la brigade de Rive de Gier, aperçut près de Tartaras trois individus se livrant à la pêche (sans doute sur le canal) et qui à la vue de l'autorité prirent la fuite. Le lendemain, l'un d'eux revenait sur les lieux et se faisait pincer par les gendarmes. Ceux-ci ne revirent pas les deux autres, mais un chien qui vaquait auprès des pêcheurs et un chapeau retrouvé sur le terrain permirent d'inculper de ce délit (pêche de nuit) deux habitants de Tartaras, lesquels comparaissent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.* » Les juges ne trouvant pas les preuves suffisantes acquittent les deux inculpés.

Cambriolage (1902)

Le 4 Janvier 1902 **Pierre Cardier** voiturier au village de Tartaras porte plainte pour cambriolage de son domicile : on lui a dérobé 900F en or et billets de banque. (*Le Stéphanois du 05.01.1902*)

Audience du 21 décembre (matin).

1^{re} Affaire. — FAUSSE MONNAIE

Accusés : VALLET Louis, 41 ans ; lamineur ; COLOMB Jean-Baptiste, 32 ans, terrassier.

Ce matin ont comparu devant les assises deux individus nommés Collomb et Vallet qui ont à différentes reprises, à Rive-de-Gier et aux environs, écoulé des pièces de 2 francs qu'ils savaient fausses.

Le greffier donne lecture de l'ACTE D'ACCUSATION

Une affaire croquignolesque de faux monnaieurs. (Encore !) (1895)

Devant les assises de la Loire comparaissent le 21 décembre 1895 les dénommés Vallet Louis 41 ans lamineur et **Colomb Jean-Baptiste** 32 ans terrassier, tous les deux originaires de l'Isère, pour affaire de fausse monnaie.

Le 21 août 1895 le sieur Colomb déboule au commissariat de police de Rive de Gier et il affirme avec force qu'un individu dont il ignore le nom lui a fait subir des actes de violences et pour se venger de ce traitement il l'accuse, d'avoir avec lui écoulé de la fausse monnaie dans diverses localités voisines. (Pièces du millésime 1870)

Il affirme également que l'individu en question se trouve encore à l'**Hôtel Célérier de Rive de Gier** qui fait aussi office d'auberge. Un agent se déplace à l'auberge et procède à l'arrestation de l'individu décrit qui est un dénommé Vallet Louis. L'inculpé passe rapidement aux aveux et s'explique :

En 1889 alors qu'il purgeait une peine de réclusion à la maison centrale de Riom, il fait la connaissance de **Heith Joseph** âgé de 26 ans qui avait écopé de 3 ans d'emprisonnement. Ce dernier confie à Vallet qu'il se livre à la fabrication de fausse monnaie, qu'il est parti de la cité ripagérienne avec ses moules et ses outils

et en ne laissant par contre qu'une certaine quantité de plâtre de Paris (retrouvé plus tard lors de la perquisition de l'hôtel).

Colomb sans emploi noyant son ennui à l'auberge Célérier est sollicité par Vallet pour écouler de la fausse monnaie fabriquée par le dénommé Heith.

Le 10 août 1895 avant que Heith parte, un essai de paiement en fausse monnaie est réalisé en présence de Vallet par Heith lui-même, chez le restaurateur **Papillon Jean-Louis** à Rive de Gier où ils avaient payé trois bouteilles de vin avec deux pièces de 1 F qui étaient fausses. Papillon s'apercevant de la tricherie le lendemain allait porter plainte au commissariat en décrivant les individus. Papillon reconnaît Vallet sans hésiter devant les assises. Malgré ce premier essai peu probant les deux compères Colomb et Vallet tentent seuls leur chance Heith étant parti.

Le 21 août ils se présentent chez la dame **Duché** fermière à St Jean de Touslas : ils demandent une bouteille de vin et du saucisson qu'ils payent avec une fausse pièce à l'effigie de Napoléon III. Le même jour ils demandent à la **veuve Vincent** propriétaire de Dargoire, de leur vendre un poulet. Vallet paye avec une pièce de 2F mais que la femme Vincent note qu'elle est fausse. Vallet paye alors 1,5F en bonne monnaie et reprend sa fausse pièce. Le même jour une autre tentative de paiement en fausse monnaie est commise par les accusés sur la femme **Dupuy** toujours de Dargoire : après commande d'une bouteille de vin, Vallet paye toujours avec ses fausses pièces. La dame Dupuy voyant la supercherie ne dit rien mais affirme qu'elle n'a pas la monnaie. Ils payent donc avec 50 bons centimes.

Toujours le 21 août les deux individus vont à Tartaras et dans un débit de boisson du bourg où ils commandent de l'eau de vie qu'ils payent avec une fausse pièce de 2F. la tenancière rend 1.8F et s'aperçoit plus tard qu'elle s'est fait berner.

Poursuivant leur périple ils montent à Trèves où là aussi ils vont escroquer la veuve **Frécon** qui leur sert du lait pour 10 c payé avec une pièce de 2F et un redu évidemment en vraie monnaie ! Toujours à Trèves ils se font servir de l'eau de vie par le sieur **Garon** et veulent payer avec une pièce de 2F. Garon soupçonneux leur fait remarquer que cette pièce ne semble pas de bon aloi, alors Vallet paye avec 20 vrais centimes

Encore le même jour on retrouve les deux personnages à St Joseph dans le débit de boisson de **Mathieu Sabot**. Colomb connaissant Sabot n'était pas rentré et c'est Vallet qui paya une eau de vie pour 10 centimes avec une fausse pièce. Récupérant la monnaie il fut vite rattrapé par le tenancier qui récupéra sa monnaie

Les deux hommes reconnaissent tous les faits qui leur sont reprochés et affirment que c'est Heith qui a fabriqué la fausse monnaie et que tout est de sa faute. Mais l'oiseau Heith s'est envolé ! Déjà condamné le 27 novembre 1889, Vallet avait été condamné à 8 ans de prison pour vols qualifiés. Ayant bénéficié de 3 ans de réduction de peine., on s'attend à un sévère verdict.

Que nenni ! Après leur audition et le récit de toutes les victimes citées précédemment le jury après délibération à la surprise générale **ACQUITTE** les deux prévenus ! Les deux pieds-nickelés ne durent pas paraître bien dangereux aux jurés par rapport à Heith qui était en fuite !

Chasse sans permis (1899)

Jean Guitary manoeuvre à Dargoire écopait d'une amende de 25 F pour chasse sans permis.

Une tentative de meurtre à Bizillon (1904)

Malheureuse affaire dont la victime fut un mineur de Tartaras : **Pétru Macardier**. Ce dernier était ouvrier mineur de 34 ans, domicilié au 152 rue d'Annonay à St Etienne dans un appartement garni de Mme **Vve Bouchut**. L'individu avait quitté le toit conjugal en décembre 1903 pour aller travailler dans une mine de

IL ÉTAIT UNE FOIS

Tartaras car il ne supportait plus que son épouse **Marie Grange** entretienne une liaison intime avec son neveu, d'autant plus que ce couple illicite rendait la vie impossible à l'époux légitime ! Les deux amants passaient donc une vie tranquille et amoureuse puisque débarrassés du mari encombrant. Ils furent donc bien marris de voir revenir **Massardier** vers mi-avril pour revendiquer ses droits d'époux. L'accueil ne fut pas des plus fameux et de fortes disputes s'engagèrent entre les deux époux.

Le sujet central de ces altercations était évidemment l'amant **Pierre Bastie**. Cet homme était un ouvrier mineur de 25 ans, domicilié rue Martin Bernard et en pension au restaurant Michon rue Polignais. Cynique, le jeune Bastie se permettait de s'immerger dans les discussions du couple, surtout lorsque le mari reprochait à son épouse sa conduite infâme et révoltante. Des témoignages de voisins affirmaient même qu'à de nombreuses reprises, alors que Massardier essayait de mettre à la porte Bastie, ce dernier refusait et affirmait s'incruster dans le couple pour « dans une « grande largesse », former ce que l'on appelle « un ménage à trois » !

Expulsé cependant à plusieurs reprises Bastie revenait et se montrait menaçant. La police fut même requise plusieurs fois pour que Bastie cesse de revenir au domicile conjugal des Macardier. Cependant une certaine cohabitation semblait prendre corps et cette accalmie se traduisait par des libations que les deux hommes allaient exécuter dans divers estaminets du quartier. L'alcool aidant les disputes reprenaient de plus belle. La femme Macardier regardait avec joie ces combats de coqs tout en soutenant ouvertement le neveu contre l'oncle pour exciter la partie. On en était arrivé à un point tel que Macardier était prêt à céder pour partager la belle et accepter le fameux ménage à trois avec le jeune amant installé en permanence sous le toit conjugal, d'autant plus que la femme entretenait ostensiblement le neveu.

Curieuse situation qui ne dura pas longtemps car Massardier une nouvelle fois somma Bastie pour qu'il parte définitivement. Une violente scène s'en suivit avec de nombreuses menaces et injures de la part de Bastie qui proposa même de prendre comme conciliateurs les parents de Marie Grange avec qui il avait de très bonnes relations (Ce qui était exact puisqu'ils le considéraient tout autant que leur véritable gendre !)

Ce dimanche 24 avril 1904 une réconciliation était donc entreprise entre Macardier et ses beaux-parents dans le quartier de Bizillon à St Etienne. On ne sait pas ce que donna cette tentative d'arrangement mais c'est en revenant en direction de Bizillon que Bastie rejoignit Macardier pour l'agresser et le transpercer d'un coup de couteau à lame fixe dans le bas ventre. Macardier s'effondra sur le trottoir. Le blessé qui perdait son sang et fut immédiatement secouru par un soldat qui se trouvait en faction (Sans doute devant la prison de Bizillon). Bastie tentait de fuir mais le même soldat arrêta Bastie avec l'aide des agents de police qui se trouvaient à proximité. Le blessé emmené dans une pharmacie voisine pour un pansement sommaire fut ensuite conduit à l'hôpital où l'on constata que la blessure était profonde puisqu'ayant atteint le péritoine.

Le juge signifia au meurtrier son incarcération depuis hier avant son procès. Macardier devrait recouvrer prochainement sa santé. *Malheureusement on ne connaît pas la suite et la fin de cette histoire digne du théâtre de boulevard mais qui de toute façon a dû se terminer comme un mélodrame.*

(Sources ; *Le stéphanois* du 2 mai 1904)

L'affaire Vallon (1905)

Le dénommé **Jean-Baptiste Vallon** est inculpé de coups et blessures sur la personne de sa femme. Agé de 44 ans il est mineur à Tartaras.

D'après ses dires, son épouse a bien tort de se plaindre car il l'a simplement bousculée car elle ne tenait pas assez compte de ses observations. L'intéressée rétorque : « *je ne saurais vivre*

avec mon mari car il me contraint à faire des choses qui ne sont pas permises dans le mariage et il me frappe lorsque je ne veux pas satisfaire sa lubricité » la déclaration de la femme Vallon produit une certaine émotion dans le tribunal (Le journaliste rajoute un commentaire : Dans quel siècle vivons-nous. Que verrons nos neveux ?) (Pourquoi les neveux ?)

Gabriel Baurel voisin des Vallon confirme que le couple à très souvent de fortes scènes de ménage. **Jean-Marie Ogier** garde champêtre à Tartaras témoigne sur le constat des coups et blessures à l'encontre de la femme Vallon le 1^{er} octobre 1905.

Pendant la délibération du tribunal le journaliste écrit : « *le prévenu affecte de ricaner. Il a une tête ignoble de brute, son regard est méchant, ses lèvres sont épaisses et murmurent sans doute à l'encontre de sa femme de vaines menaces que nous ne pouvons saisir.* »

Vallon est condamné à 1 mois de prison et 16F d'amende.

Cette affaire eut une suite imprévisible et dramatique

En effet, le vendredi 17 mai 1907, une lettre anonyme arrivait sur le bureau du procureur de la République. Ce dernier ordonnait une commission rogatoire à **M Perrin** juge de paix du canton de Rive de Gier (*Il existait à l'époque une justice de Paix*). Le juge se rend à Tartaras le samedi 18 mai, il enquête et revient le 20 mai. Le journal « *Le stéphanois* » enquête à son tour et le 23 mai il fait part de rumeurs qui circuleraient dans le village comme quoi Jean-Baptiste Vallon serait décédé le 12 mai des suites d'un empoisonnement ! le journaliste s'étant rendu sur place trouve un village « *plongé dans la solitude* » avec des paysans aux champs et des mineurs à la mine ! La famille Vallon habite au village en arrière de l'école communale ; 4 enfants composent la famille avec l'épouse.

Le 12 mai en rentrant de son travail (il travaillait alors aux mines de Trèves-St Romain) ayant demandé à boire à sa femme cette dernière lui aurait servi un verre de vin qui restait dans une bouteille. Le journaliste ajoute : « *A peine Vallon avait-il bu quelques gorgées du liquide qu'il se sentait pris de de violentes coliques et quelques instants après sur le parquet il se tordait en proie à d'atroces souffrances* ».

On appelle un voisin qui essaie de lui prodiguer des soins, mais Vallon ne peut prononcer aucune parole et meurt rapidement. Le témoin précise que « sa femme semblait si peu se soucier de la mort de son mari, qu'elle continuait à vaquer à ses occupations » Attitude vivement commentée par l'entourage.

Le docteur **Pitiot** de Rive de Gier a délivré un certificat d'inhumation.

L'enquête du juge montre à l'évidence de la part de tous les témoins que Vallon avait le vin terriblement mauvais.

Le journaliste ne fait aucune relation entre l'affaire de novembre 1905 et celle de 1907) et conclut en affirmant qu'une descente du parquet se fera bientôt.

Il semble en fait que l'affaire n'eut pas de suite. Est-ce qu'il y a eu empoisonnement ou pas ? A-t-on fermé les yeux sur une affaire dont la victime n'était peut-être pas celle qui venait de mourir mais une femme battue et sous l'emprise d'un homme peu recommandable. Mystère.

D'après le journal « Le stéphanois » du 10 novembre 1905

L'affaire Marie Vendange (1905)

Curieuse affaire relatée mais de manière incomplète dans « *le stéphanois* » » des 27 et 28.02.1905.

« Le 26 février 1905 le substitut du procureur du parquet de St Etienne **M Mare**, le juge d'instruction **M Rageys**, le médecin chargé du rapport **M Reynaud**, se rendent à Tartaras à la maison Vendange au bourg de Dargoire. Ils sont accompagnés du juge de paix, d'un docteur en médecine du lieutenant de gendarmerie et de trois gendarmes. Ils sont reçus par **M Girard Jean-Baptiste** Maire de Tartaras (de 1896 à 1908) dont le concours a été précieux en cette circonstance. C'est dans la maison Vendange dont les parents détiennent un débit de boissons que le corps de

Melle Marie Vendange âgée de 18 ans a été retrouvée. Ce décès semble être une mort suspecte. Il semble que cette jeune femme ait accouché de manière certaine. Cette question a été tranchée par l'affirmative. (L'accouchement remonterait à 20 jours). Les époux Vendanges parents de la victime disent ne rien savoir de cela. Les témoins (voisins) disent par contre qu'il semblerait que l'on ait brûlé les preuves dans le fourneau de la cuisine !

Le parquet part vers 3h de l'après-midi et emporte les viscères du corps autopsié sur place pour analyse.

En fait si l'on revient en arrière, beaucoup de gens dans le village savaient que Marie Vendange avait des relations amoureuses avec un garçon du village. Les amoureux disaient même qu'ils allaient se marier. Pourtant les parents du jeune homme désapprouvaient cette liaison et malgré l'insistance des jeunes gens ils ne voulaient pas céder. Las le jeune homme avait même soi-disant rompu définitivement. Les habitants de Tartaras avaient constaté l'état de grossesse de la jeune fille c'est pourquoi les rumeurs et les dénonciations commencèrent de toutes parts. Le juge de paix s'était même rendu chez Vendange pour interroger la fille et les parents, mais il ne put rien obtenir. Il déclara à la jeune fille qu'elle serait convoquée pour une visite médicale.

Voyant cela Marie Vendange écrivit une lettre qu'elle alla porter à la gare de Trèves Burel. (*Un chemin de Tartaras et une passerelle permettaient d'y accéder*) Cette lettre était destinée à un médecin de Rive de Gier pour l'examiner. Vers les 14h en revenant de la gare elle se mit à table pour avaler quelques nour-

ritures. Avant qu'elle ne termine son frugal repas qu'elle se sentit mal. On dut porter la malheureuse dans son lit où elle succombait quelques instants après. La justice fut à nouveau prévenue. Le parquet et un médecin légiste se rendirent sur les lieux et une autopsie fut aussi ordonnée. Les soupçons d'empoisonnement semblaient peser sur une proche parente.

Ne voulait-elle pas de la visite judiciaire relatée plus haut ; On ne connaît pas la suite.

La jeune fille a-t-elle accouché prématurément ? S'est-elle faite avortée avec ou sans le consentement de ses parents ? Quid de la lettre adressée au médecin de Rive de Gier ? A-t-elle fait une fausse couche ? Qu'est devenu le fœtus ? Marie Vendange s'est-elle suicidée ? Est-ce qu'on l'a empoisonnée comme semble le dire le journaliste ? Quel a été le rôle des parents dans cette affaire ? et celui du jeune homme incriminé ? Mystère !

En conclusion on peut constater qu'au 19^{ème} siècle la criminalité était très présente et au début du 20^{ème} la commune détenait un triste record, elle était de celles ayant le taux de criminalité (à la personne ou aux biens de propriété) parmi les plus élevés (12,73% de la population) (D'après Claude Chatelard : « *crime et criminalité dans l'arrondissement de Saint-Etienne au 19^{ème} siècle* »).

Si de nos jours les crimes et délits sont toujours présents ils ont cependant changé dans leurs « spécialités » et surtout les sanctions appliquées sont bien différentes !

3 La détention des criminels

L'ancienne prison de la **mairie**, qui était plutôt un cachot (que devait posséder les mairies au XIX^e, se trouvait dans la salle des archives de l'ancienne mairie, c'est à dire de l'actuelle maison des associations (salle Monge)

Il existait une vraie prison à **Rive de Gier**, chef-lieu de canton ; le 10 décembre 1828, le conseil votait une participation de 13,57F pour l'entretien de cette prison.

La première prison départementale a été celle du **château du Mont d'or à Saint Priest en Jarez** en 1789. Ensuite la **prison départementale** se trouvait à côté du **palais de justice** dans le quartier de Tarentaise (de 1826 à 1862)



L'ancienne prison départementale dite de Bizillon (ou de Bellevue)

Lancée en 1858 la nouvelle **prison de Bellevue** (dite de Bizillon) ne sera terminée qu'en 1880 mais accueillera ses premiers locataires en 1862. La prison de Bellevue était surnommée par les habitants de la région par le nom « **d'hôtel fourchette** » car justement on y fabriquait des pinces à linges, divers objets mais surtout pas des fourchettes ! La prison a été détruite en novembre 1969 pour y installer le quartier commercial « Centre deux ».

La nouvelle prison se trouve aujourd'hui à la **Talaudière** depuis 1968.

*Gérard Manet
Maire honoraire de Tartaras*



Prison de la Talaudière © DR

Sources et références

- Archives du Conseil général de la Loire, en particulier les journaux anciens des titres
- « Le Stéphanois »
- « Le Républicain de la Loire »
- « Le mémorial de la Loire »
- « Le Salut public »
- Archives municipales de Tartaras
- Cartes postales anciennes du village (Collection personnelle)
- Claude Chatelard : *Crime et criminalité dans l'arrondissement de Saint-Etienne au XIX^e siècle* (Centre d'études forziennes. 1981)
- Rémi Cuisinier : *Le petit Monsu ; Les Chauffeurs du Lyonnais* (Edition Rémi Cuisinier 2004)

- Joseph Vingtrinier : *les chauffeurs du Lyonnais* (1888) réédition 2004 (Livre d'histoire, collection MUVF 1360)
- Novarino-Pothier Albine : *les grandes affaires criminelles du Rhône* (De Borée éditions 2009)
- Rivoire Jacques : « *Chauffeurs du Lyonnais* » ; article paru dans le numéro spécial N° 62 de la revue « l'Araire » de l'automne 1985.
- Truchon Jérôme : *Quand centre 2 était une prison* (article paru dans la Gazette, semaine du 9 au 15 février 2001).
- Vial Jean-François et Jacques Rouzet : *les grandes affaires criminelles de la Loire* (De Borée éditions ; 2006)

NOS ASSOCIATIONS EN ACTION !



Association Tennis Loisirs Dargoire Tartaras

2022 aura été une année un peu compliquée pour notre association.

En effet, en mai, nous n'avons pas pu organiser notre traditionnelle journée de rencontres car il n'y avait pas assez d'inscrits (certains adhérents étaient blessés et d'autres, non disponibles le jour de la manifestation).

Au 29 juin, nous avons malheureusement constaté que l'accès à notre site internet était impossible. La société qui gérait notre site venait de cesser définitivement son activité.

Copie d'écran de la page d'accueil de notre site internet avant sa disparition...



Début septembre, nous avons observé une baisse des inscriptions pour la nouvelle saison (de 20 adhérents, nous sommes passés à 16).

Enfin, au cours du mois de septembre, nous avons dû renoncer à utiliser l'application Doodle pour planifier nos entraînements car la version gratuite a été modifiée.

Malgré tous ces désagréments, nous ne nous sommes pas découragés et nous avons même commencé à chercher des solutions.

Ainsi, l'an prochain, nous proposerons de nouveau, notre manifestation annuelle en nous organisant mieux en amont pour être certain d'avoir suffisamment de participants.

Concernant notre site internet, nous devrions pouvoir régler le problème en opérant la migration de l'ensemble de nos contenus, sur un site flambant neuf.

Afin de remédier à la baisse des effectifs, nous profitons de cette publication pour lancer un appel à tous les amoureux du tennis de nos deux communes.



Photographie de deux adhérentes lors d'un entraînement dans la salle polyvalente

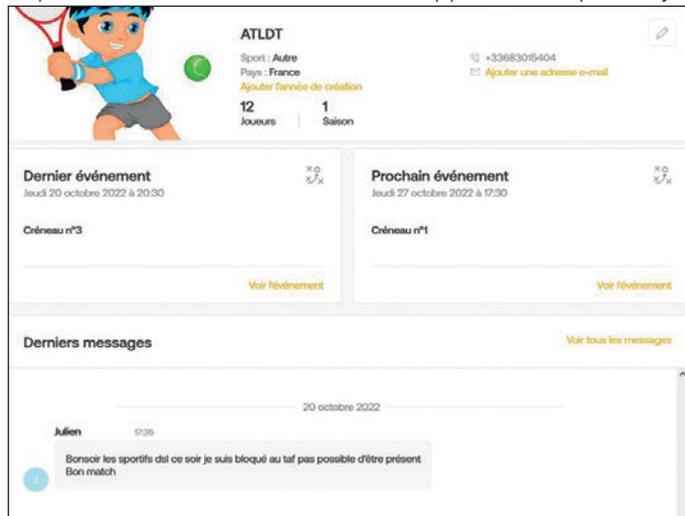
Rejoignez-nous !

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone, mail ou venir directement à la salle polyvalente aux horaires d'entraînement (le jeudi soir de 17H30 à 22H). La cotisation ne vous coûtera que 40€ si vous êtes un adulte et 30€ si vous avez moins de 18 ans.

Enfin, concernant la planification de nos entraînements, nous avons remplacé l'application « Doodle » par l'application « Sporteasy ». Nous avons désormais une solution bien plus efficace pour gérer nos créneaux horaires pour nos entraînements.

Le Président, D. Carrion.

Copie d'écran du tableau de bord sur l'application « Sporteasy »



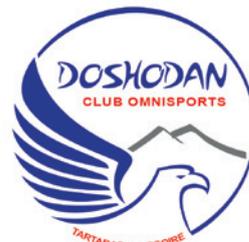
Le bureau :
Denis CARRION : Président, Antoine BARON : Trésorier,
Alexandre BERNARD : Secrétaire

Les dates à retenir :
Assemblée générale : fin janvier 2023
Journée de rencontres tennis loisirs : dimanche 11 juin 2023

Pour plus de renseignements :
Denis CARRION au 06.83.01.54.04
E-mail : atldt42@gmail.com

BMX EVOLUTION

Quelques nouvelles de BMX EVOLUTION. Le terrain est maintenant terminé même s'il reste en perpétuelle évolution. Une page Instagram nommée *bmx_tartaras* a été créée afin de donner de la visibilité au terrain et le faire connaître à des personnes extérieures à Tartaras. L'équipe dirigeante est toujours la même et Antoine Roussel ainsi que Théo Durand sont toujours les référents sur le terrain. Les projets pour 2023 sont de développer des partenariats avec d'autres clubs et associations de la région. Nous sommes ravis de constater que la fréquentation du terrain est en hausse. Toutefois, le nombre d'inscrits est quant à lui en diminution. Nous vous rappelons que pour des histoires d'assurances et de responsabilités il est impératif d'être inscrit pour pouvoir rouler.



DOSHODAN

Et voilà, une saison se termine. Une autre commence avec une équipe de bénévoles et d'encadrants toujours aussi motivés malgré le fait que nous n'avons pas pu faire notre interclub et nos manifestations festives.

Le doshodan a malgré le COVID tenu et renforcé ses effectifs. Les perspectives d'avenir restent positives et pleines d'idées bouillonnantes dans nos cerveaux.

Le nombre d'adhérents devrait avoisiner les 140 pour la saison 2022-2023.

N'hésitez pas à chercher des informations sur notre site internet doshodan.com. Vous pouvez également nous suivre sur facebook et Instagram

Pascal notre professeur de judo après toutes ces années au sein du club et après avoir formé Mathis son remplaçant, se retire de ses fonctions, mais intègre le conseil d'administration où son expérience nous sera encore très utile.

Je terminerai enfin en vous remerciant tous, amis, bénévoles, judokas, badistes et gymnastes, car il est temps également pour moi et après toutes ces années de passer le flambeau.

Je suis confiant dans la nouvelle équipe qui est déterminée et motivée plus que jamais pour les enfants à la pratique du sport et pour le plaisir de tous les adhérents

Robert GUINET

Dates des manifestations

Arbre de Noël le 13 décembre 2022

Repas dansant le 25 février 2023

(sous réserve)

Inter club de judo le 25 mars 2023

Moules frites le 14 mai 2023

Remise des ceintures le 30 juin 2023

Bonjour à tous,

Cette année commence avec beaucoup de départs d'anciens membres, mais nous avons le plaisir d'en accueillir également de nouveaux ...



Notre équipe est bien décidée à vous redonner l'envie et le goût des manifestations après une reprise post covid un peu difficile.

Mener de belles actions en rassemblant petits et grands, répond à deux objectifs majeurs. D'une part, passer du bon temps tous réunis en faisant vivre nos deux villages. D'autre part, récolter des fonds pour permettre aux institutrices de proposer à nos enfants de beaux projets : sorties, voyages, spectacles, qui sans le financement partiel ou total du sou des écoles ne seraient pas réalisables.

A vos agendas !!! Ci-joint le planning de l'année :

-  - **Samedi 3 décembre** : Vente de sapins, ateliers créatifs de Noël et tartiflette à emporter.
-  - **Dimanche 22 janvier** : Vente de brioches.
-  - **Samedi 4 mars** : Carnaval et concert pour enfants.
-  - **Samedi 24 juin** : kermesse.

Nous ajouterons peut-être un nouvel événement en fonction de nos possibilités...

De par notre petit nombre, nous nous permettrons de vous solliciter au besoin. Toute aide nous sera précieuse et bienvenue.
Hâte de vous retrouver.

L'équipe du sou.

LE SOU DES ÉCOLES



TARTARAS FOOTBALL CLUB



Le club est toujours représenté majoritairement par des jeunes joueurs (entre 5 et 15 ans). L'effectif du club est stable

avec cependant une légère baisse due à l'arrêt de l'équipe FSGT et de ne pas avoir d'entente en U17. A ce jour environ 90 licenciés.

Les catégories du club : U6/U7, U8/U9, U10/U11, U12/U13, U15 en entente avec le club voisin de Rhône Sud et une équipe seniors UFOLEP.

Concernant les manifestations, le club a organisé son traditionnel concours de pétanque le premier week-end de juillet, un tournoi U11 le 3ème samedi de septembre et un tournoi U13 le lendemain.

Nous allons pérenniser ces dates afin d'organiser ces tournois toutes les années.

Merci aux parents qui ont rejoint les rangs du club pour nous donner un coup de main aussi bien à l'encadrement des équipes qu'au bon déroulement de nos manifestations.

Quelques dates à retenir :

- Manifestation le week end du passage à l'heure d'été (date à définir)
- Organisation d'un concert à la salle polyvalente le samedi 13 mai.
- Le concours de pétanque le 1er samedi de juillet
- Nos deux tournois le 3ème week end de septembre
- Manifestation le week end du passage à l'heure d'hiver (date à définir)

Un grand merci à tous les bénévoles du club ainsi qu'à leurs conjoints-tes et à toutes les personnes qui viennent apporter leur aide lors de nos manifestations.

Merci aux sponsors, merci aux mairies pour leur subvention, merci à la mairie de Tartaras pour la mise à disposition des installations.

Quand aux personnes qui ont décidé de quitter le bureau cette année, un grand merci à eux pour leur investissement durant toutes ces années (Fred, Manu, Xavier, Christèle).

Nous sommes évidemment ravis d'accueillir au sein du bureau Laurent et Rémi et des parents pour l'encadrement des équipes.

Les dirigeants.

Toutes les personnes intéressées pour venir renforcer l'équipe dirigeante seront les bienvenues

Contact :
Jean-Michel Rey 06.27.71.55.79





Depuis octobre 2021, une vingtaine de jeunes des villages de Tartaras, Dargoire, et leurs alentours, se sont rassemblés afin de créer l'association « Les Jeunes DT ». Le 10 septembre dernier a eu lieu l'assemblée générale, afin d'élire le président de l'association, Alexandre Bernardini, et d'affecter les rôles à chacun des autres membres.

L'objectif de l'association est de perpétuer le dynamisme des villages, à travers des événements sportifs et culturels, permettant de faire des rencontres et ainsi, de maintenir une convivialité entre tous, quelle que soit la génération.

Pour cela, les jeunes DT ont commencé à se construire par des petites actions, telles que du porte à porte pour vendre des chaussettes. Ces premiers fonds ont permis, par la suite, l'organisation d'événements concrets et conséquents : les tournois sportifs.

Le 18 juin 2022, ce n'était pas moins de 150 personnes qui sont venues assister ou participer au tournoi de football de l'association. De même pour le tournoi de pétanque, ce 24 septembre 2022, qui a réuni une centaine de participants. Ces deux derniers événements ont été accomplis avec succès, que ce soit par la satisfaction des résidents des villages, mais aussi par la gestion des tournois en tant que tels, de la buvette et de la restauration. L'intégralité de ces événements a été organisée par les jeunes eux-mêmes, grâce à leur motivation et leur envie de développer l'activité de l'association.

JEUNES DT

Ces réussites permettent désormais à l'association d'organiser d'autres événements, et de voir plus grand. Les Jeunes DT ont plein d'idées en tête, comme des classes, une fête de la musique, un loto, etc... avec pour but ultime, l'organisation d'un bal dans nos villages. Toutes ces ambitions ne seraient pas réalisables sans la présence de sponsors et des mairies. En effet, le tournoi de football a été sponsorisé par le Restaurant l'Orchidée (Rive-de-Gier), notamment pour l'achat des trophées.

L'association des Jeunes DT est alors un excellent exemple de ce que nos jeunes sont capables de faire pour tisser des liens sociaux dans nos campagnes, et animer les petits villages.

Les membres de l'association

Pour tous ceux qui voudraient nous rejoindre ou bien suivre toute l'actualité de l'association « Les Jeunes DT », nous sommes présents sur Instagram : @lesjeunes.dt

ELAN ASSOCIATIF



TOUS EN RYTHME



Et vous, vous faites quoi à la rentrée ?

C'est une immense joie pour l'équipe de Tous en rythme de vous accueillir pour cette nouvelle saison.

Tous en Rythme est une association qui vous propose des cours de danse (pour tous les âges, dès 4 ans), de gymnastique cardio / bien être (adultes) et de yoga (adultes) sur les communes de Tartaras & Dargoire. Alors, n'hésitez plus à nous rejoindre et venez partager, avec nos incroyables bénévoles, la passion de la danse, du spectacle ou le simple plaisir de « bouger » au sein d'un environnement accueillant.

Nous profitons de ce mot de présentation pour vous rappeler la date de notre gala de danse 2023 à inscrire sur votre agenda : Gala de danse Tous en rythme, le 18/06/2023 à la Salle polyvalence intercommunale SPI, 3 route de Dargoire 42800 Tartaras.

A très bientôt,
Gilles ODIN
Président Association Tous en Rythme

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter via notre mail : tous.en.rythme@hotmail.fr

ELAN ASSOCIATIF

THÉÂTRE DU LOZANGE

Nous avons présenté notre dernier spectacle Loin d'Hagondange de Jean-Paul Wenzel au Centre Culturel du Chatelard où nous avons été en résidence pour nos répétitions.

Trois représentations cette année, les 18 et 19 mars et comme la jauge était complète nous avons décidé de rejouer le 21 octobre...

Pour la nuit des légendes, organisée par la bibliothèque de Tartaras, six comédiens et comédiennes de la troupe et nos trois techniciens, Michel, Marc et Anthony ont participé très activement sur quatre saynètes du parcours.

- Au Chatelard, Yvette dans une scène de l'Avare de Molière.
- Devant la maison des associations, Éric et son petit fils Louis dans une adaptation de Grand-Pierre et Petit-Jean.
- Sous le hangar des Deplaudes, Marie-France avec des enfants, un adolescent et un violoniste dans le conte Les trois bûches.
- Dans le beau jardin de la famille

Massardier, Eliane et Martine dans La chasse à l'ours.

Aujourd'hui, la troupe a quarante ans d'existence et comme les comédiens et les comédiennes deviennent un peu âgés, il serait temps de recruter de nouveaux talents dans le groupe pour reprendre le flambeau. Si vous êtes intéressés par l'aventure, rejoignez-nous, vous serez les bienvenus.

Éric Barjot



SELOZANGE



Vous avez besoin qu'on vous aide à effectuer une tâche ou qu'on vous prête un outil ? Vous aimeriez partager un savoir-faire ou une passion avec d'autres ? Vous souhaitez rencontrer des personnes pour lesquelles l'entraide va de soi ?

SELOzange est fait pour vous !

SEL veut dire Système d'Échange Local. C'est un réseau d'échange de services de savoirs et de biens **sans argent**. Il fait partie d'un réseau national, SEL'idaire, actif depuis une trentaine d'années. Notre Système d'Échange Local a pour objectif de faciliter la solidarité entre des personnes de toutes générations.

Pour nous « le lien est plus important que le bien », aussi les nouveaux arrivants au village sont les bienvenus. Ce réseau ne se limite pas forcément aux villages de Tartaras et Dargoire puisque près du tiers des adhérents viennent de communes environnantes.

Au-delà du service rendu ou reçu, ces échanges sont d'abord des occasions de rencontres et de création de lien entre citoyens. Il n'est jamais question

de rémunération, nous échangeons seulement et symboliquement quelques « Plumes », notre monnaie associative locale.

Ce lien est facilité par un **site Internet** <https://selozange.communityforge.net>, un groupe **WhatsApp** et des rencontres le 1er mercredi de chaque trimestre.

Dans ce but l'association est également à l'initiative d'animations, seule ou en coopération avec d'autres, dont la plupart sont ouvertes à tous.

En 2022 nous avons installé une **boîte à lire** devant la boulangerie de Tartaras en collaboration avec la bibliothèque. Encore une occasion « d'échanger » des livres pour adultes ou adolescents, pour enfants, ou simplement un lieu de rencontre pour en parler...

Nous travaillons actuellement sur un projet d'ouverture de **nouveaux sentiers de randonnée et de promenade** dans nos villages, afin de mieux faire connaître ou de découvrir le patrimoine paysager, naturel ou paysan de nos territoires. Ce projet sera conduit sur 2023 en collaboration avec de nombreux partenaires. Belles promenades en famille en perspective... !

Paul Déplaudes

Vous pouvez nous contacter sur selozange@gmail.com ou Paul DÉPLAUDE sur Tartaras au 06 08 05 50 94 et Marc GYBELS sur Dargoire au 06 30 72 43 58 <https://selozange.communityforge.net/>



UNE GOUTTE D'EAU- POUR LE FASO

Accès à l'Eau potable, Hygiène
et Assainissement

Après la réalisation du projet de l'Eau à moindre effort à Koussiba qui allège le travail des agricultrices et agriculteurs de Koussiba, notre association concentre désormais ses efforts sur l'Hygiène et l'Assainissement.

Avec les villageois et en concertation avec les autorités

« Une Goutte d'Eau au Faso » ne veut pas entreprendre un nouveau chantier, mais lancer un projet dont les habitants des deux villages soient véritablement partie prenante. Les associations de parents créées à Kota comme à Koussiba participent à la définition du projet et devront contribuer à sa réalisation.

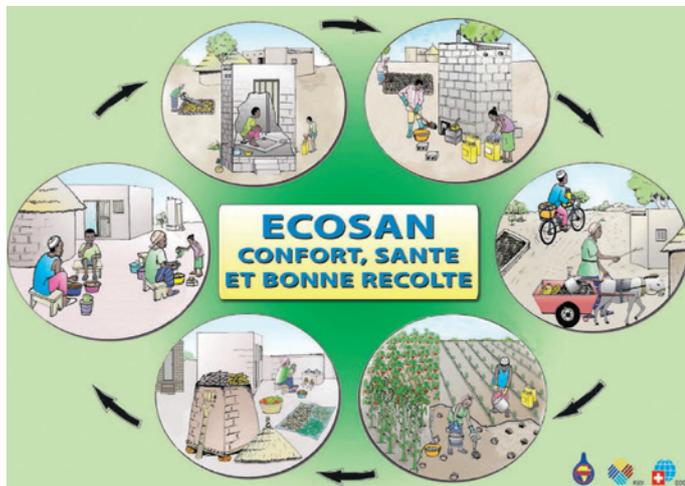
Il ne s'agit pas non plus d'agir à la place des pouvoirs publics, mais de le faire en concertation avec eux dans le cadre de leur propre schéma de développement. Pour ce faire, une convention a été conclue avec les autorités locales.

Un défi à relever

A Kota et Koussiba, accéder à l'eau potable constitue un véritable défi. Elle se situe dans une zone où la nappe phréatique se trouve à une très grande profondeur. Le premier volet du projet passe par la réalisation de forages à 90 m de fond à proximité de chacune des deux écoles..

Pour améliorer l'hygiène à l'école: le projet prévoit l'installation de lave-mains et de toilettes sèches (de type ECOSAN, voir illustrations). Celles-ci seront distinctes pour les filles et les garçons. Les élèves pourront ainsi assouvir leurs besoins dans de bonnes conditions. Ils seront incités à se laver les mains après leur passage aux toilettes et avant la cantine.

Les forages donneront accès à l'eau potable aux élèves, aux personnes chargées de la cantine et aux familles résidant à proximité.



Des toilettes...aux champs

L'assainissement constitue le 2ème volet de ce projet : les résidus des toilettes ne seront plus éparpillés et perdus dans la nature, mais récupérés et utilisés par les agriculteurs pour enrichir le compost et amender les cultures.

Ces nouveaux équipements nécessiteront un entretien et un suivi quotidien. Différentes formations seront mises en place : enseignants et personnels de l'école pour le fonctionnement des équipements, mais aussi agriculteurs pour la gestion et la récupération des excréments.

L'aide précieuse des bailleurs de fonds

Ce projet a un coût très élevé et ne peut être financé sans des aides extérieures importantes. « Une Goutte d'Eau au Faso » a sollicité plusieurs bailleurs de fonds. Ce projet a suscité un vif intérêt et différentes structures ont accepté de contribuer à son financement. Grâce au précieux soutien de notre amie Huguette



DRID, le SIEMLY (Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais) a été le premier à répondre à notre appel et à verser sa contribution. La Métropole de Lyon, l'Agence de l'Eau et Eau du Grand Lyon regroupés dans un même Fonds Eau, tous convaincus par les objectifs et l'intérêt de ces réalisations assureront aussi une grande partie de son financement.

Inquiets, mais optimistes

Reste la grande inquiétude générée par la situation géopolitique du Burkina. Dans la province où se situent nos villages, la situation n'est toujours pas stabilisée et les écoles demeurent fermées. Le projet ne pourra effectivement voir le jour qu'après la réouverture des écoles et la pacification de cette zone. Dans son dernier message, le directeur de l'école paraît plutôt optimiste. Tout en restant réalistes, nous continuons pour notre part d'agir dans la perspective d'une évolution positive de la situation..

Nous comptons plus que jamais sur le soutien de nos adhérents, donateurs et sympathisants. Ils ont répondu présents aux soirées organisées à l'Auberge Laffont : Concert «Barbara» avec Jacqueline Vidal : «Tony Kazima », spectacle offert comme chaque année par le Rhino Jazz, toujours à nos côtés.

Nous avons appris le récent décès de Jacqueline Vidal qui nous avait fait l'honneur de nous interpréter une dernière fois le répertoire de Barbara.



BARBARA

Jacqueline Vidal. Pauline Besset



Pour suivre nos actions
rendez vous sur le site
WEB : gouttedeaufaso.fr

Pour nous contacter :
Mail : gouttedeaufaso@orange.fr,
Téléphone :
Gérard, président de l'association au 06 71 98 50 98.
Courrier au siège de l'association :
Une Goutte d'Eau au Faso
Auberge LAFFONT
1.rue de St Jean 42800
DARGOIRE

APPRENDRE EN S'ÉMERVEILLANT !

#ÉCOLE DE TARTARAS

C'est sans masque et avec un protocole sanitaire très assoupli que les 89 élèves de l'école Jean-Pierre Vial ont fait leur rentrée. Pour la deuxième année consécutive, aucun élève de CP n'est accueilli à l'école, ils sont tous scolarisés à l'école de Dargoire.

L'équipe enseignante, elle, reste inchangée en cette rentrée : Mme Gbamele a la classe des 19 CE1, conjointement avec Mme Julien le jeudi. Mme Marianelli, avec Mme Julien le vendredi, a en charge la classe des 22 CE2, Mme Ragey a la classe des 28 CM1 et Mme Blanchard, la classe des 20 CM2.

L'année 2022-2023 reprendra et/ou poursuivra les projets habituels (chorale, natation, spectacle de la kermesse) et les projets engagés l'année dernière sur le développement durable (interventions financées par Saint-Etienne Métropole, potager, compostage, travail sur la biodiversité, écodéjugués, recyclages divers, visite de la station d'épuration...)

En EPS, toutes les classes bénéficieront d'un module d'initiation au judo/jeux de combat avec l'intervention de M.Jouliet de l'association Doshodan de Tartaras.

Enfin, les classes travailleront tout au

long de l'année à la mise en place du programme PHARE qui permet de prévenir le harcèlement scolaire.

Toute l'équipe pédagogique souhaite une bonne année scolaire aux élèves !
L'équipe enseignante



Rentrée en musique pour l'accueil des nouveaux CE1

#ÉCOLE DE DARGOIRE

Cette année, l'école de Dargoire accueille 77 élèves de la Petite Section au CP.

Les élèves sont répartis sur 3 classes :

- La classe de PS MS de Mme DIGONNET (enseignante) et Karine DUVERT (ATSEM) qui compte 29 élèves.
- La classe de MS GS de Mme BADOR (enseignante) et Véronique MATRICON (ATSEM) qui compte 24 élèves.
- La classe de GS CP de Mmes LAVAUR (enseignante) et Mmes Mélanie MARTIRE et Stéphanie BADOIL (ATSEM) comprenant 24 élèves.

Les projets de l'année scolaire 2021 /2022 se sont bien déroulés : nous avons travaillé sur le cirque avec un spectacle de cirque présenté à la Kermesse organisée par la Sou des écoles. Trampoline, foulards, bobine ... tout était réuni pour réaliser un superbe spectacle.

Cette année, l'équipe pédagogique projette de travailler sur la danse contemporaine avec une représentation par des professionnels à l'école ainsi que de la pratique en période 5 (mai-juin). L'équipe prévoit également de travailler sur le judo avec de la pratique en période 4 (mars-avril).

L'équipe enseignante



#PERISCOLAIRE

Une rentrée démasquée !

Le Périscolaire rencontre cette année encore une hausse de fréquentation

Il est un lieu et un moment de grande importance. Il est la transition entre l'école et la famille et répond à un double objectif :

- Proposer des activités à vos enfants

- Répondre le plus possible à vos besoins

L'équipe d'animation met tout en œuvre pour garantir l'épanouissement de vos enfants et est à votre disposition pour toutes remarques ou informations.

L'équipe se compose de 10 personnes

Mélanie (matin / midi / soir)

Karine (matin/midi/soir)

Sylvie (midi)

Zo (midi/soir) Béatrice (midi)

Céline (midi / soir occasionnel)

Cécile (midi)

Léa (midi /soir)

Nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouvelles collègues Stéphanie Badoil (midi / soir) et Charlotte Brossard (midi).

Comme l'année précédente les animatrices proposent sur le temps méridien de nombreuses activités (jeux collectifs, activités manuelles, bricolage, l'accès au City stade).

Nous avons réparti le temps méridien en deux services d'environ 35 à 40 minutes chacun avec l'allègement des règles sanitaires, les enfants peuvent à nouveau être « ensemble » à table. Nous avons choisi avec l'équipe, une mixité entre les enfants de CE et de CM afin de valoriser les échanges et l'entraide ; Les maternelle et les CP mangent ensemble également.

Coté inscriptions, les communes ont opté pour le portail mon espace famille pour faciliter la gestion de celles-ci.

Quelques chiffres concernant la fréquentation mensuelle (sept 2022)

- L'accueil du matin avec une moyenne de 37 enfants (19 à 27 jours)

- L'accueil du midi avec une moyenne 100 enfants (de 90 à 110 par jour)

- L'accueil du soir 59 enfants



Voilà pourquoi il est important que chaque famille inscrive à l'avance ses enfants. Nous remercions vivement les familles pour tous les efforts consentis à ce sujet. Les accueils sont ouverts le matin de 7h20 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'équipe du périscolaire reste joignable au 06 71 83 79 48 aux horaires d'ouverture ou par sms.

Mélanie Martire



#RELAIS PETITE ENFANCE DU PAYS DU GIER



Parents, vous recherchez une Assistante Maternelle, vous souhaitez parler de l'accueil de votre enfant, vous voulez de l'aide pour accomplir vos démarches administratives !

Vous trouverez au Relais, lors d'un entretien individuel, les informations et l'écoute nécessaires.

Le Relais contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel. Son objectif est de favoriser un accueil de qualité du jeune enfant. Les Assistantes Maternelles se retrouvent au Relais pour échanger sur leur pratique, acquérir de nouvelles connaissances, dans l'intention d'assurer l'épanouissement des petits.

Différents moyens sont mis en place par l'animatrice : des rencontres à thèmes, des conférences, des groupes de paroles, des temps collectifs.

Le Relais est un lieu de rencontre et de jeux pour les tout-petits. Les enfants et leur Assistante Maternelle découvrent ensemble lors d'un temps collectif en intérieur et en extérieur, des jeux collectifs sous forme d'ateliers (peinture, pâte à modeler, motricité, jeux de

construction, etc ...) ou, la liberté de jouer seuls sous le regard des adultes. Les séances d'éveil corporel, l'approche de la musique et du livre sont animées par des spécialistes.

Quel que soit leur lieu de résidence, les Assistantes Maternelles peuvent se rendre à des temps collectifs sur la commune de leur choix.

Chaque trimestre, le bulletin du Relais avec les sorties ludiques, spectacles, conférences et formations programmés, ainsi que le calendrier des temps collectifs, sont adressés aux Assistantes Maternelles et aux parents.

Béatrice Bret

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Isabelle GONCALVES, responsable du Relais Petite Enfance de Rive de Gier :

Adresse : 10 Place Général Valluy à Rive de Gier

Téléphone : 04.77.52.22.38

ou 06.81.12.38.20

Mail :

relaisenfance.gier@wanadoo.fr

S'INSTRUIRE & SE CULTIVER



ITINÉRANCES
MÉDIATHÈQUES DU PAYS DU GIER
DE LALANDE
TARTARAS

#BIBLIOTHÈQUE



La création de la bibliothèque de Tartaras date de 2003 grâce à l'initiative de Mr Gérard Manet (ancien maire de Tartaras) et gérée depuis le début par sa responsable bénévole Valérie Deletraz. Elle n'a cessé d'évoluer, s'est agrandie, informatisée, et fonctionne aujourd'hui en réseau avec 16 autres bibliothèques. Ce réseau Itinérances permet d'avoir un accès encore plus vaste à la culture et à l'animation sur toute la Vallée du Gier. Grâce à une carte unique (10 € par an et gratuite pour les enfants) vous pouvez réserver en ligne www.mediathequespaysdugier.org/. des documents et les faire acheminer dans la bibliothèque de votre choix. Vous pouvez bénéficier gratuitement des offres numériques de la Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLMM) en vous

connectant sur le site <https://mediatheque-numerique.loire.fr/> (films, musique, e-book, auto-formation, presse, jeux...)

La bibliothèque de Tartaras participe au prix ROMANGIER. C'est un prix organisé par les médiathèques du Pays de Gier pour récompenser les auteurs locaux. Brigitte Giraud, lauréate du prix RomanGier en 2016, a reçu cette année le prix Goncourt, pour son livre « Vivre vite ».

Aujourd'hui la bibliothèque de Tartaras compte 197 adhérents possède en rayon 2711 documents (livres, BD, CD, DVD), et est gérée entièrement par des bénévoles. Cependant la bibliothèque de Tartaras reste tout de même fragile, Ces derniers mois nous l'ont prouvé. La responsable

bénévole ayant été absente l'équilibre s'est fragilisé et nous avons été obligés de fermer la bibliothèque à plusieurs reprises, malgré un investissement encore plus important du reste de l'équipe.

Aujourd'hui nous vous annonçons que nous sommes urgemment à la recherche d'un remplaçant pour le poste de responsable et nous faisons un appel à toutes les bonnes volontés pour se joindre à nous, il y a encore tant de choses à développer !!

Pour terminer sur une note positive nous tenons à remercier les nouveaux adhérents qui nous ont rejoints.

Et nous avons le plaisir de vous partager quelques petits souvenirs des animations que nous avons organisées cette année.

Valérie Deletraz



2

FEV.

ATELIER MONSIEUR & MADAME

Atelier improvisé à partir de la série de livres écrite et dessinée par Roger Hargreaves. Les enfants ont eu le plaisir de créer leurs propres personnages.



20

MAI

SPORTS & JEUX

jeux dans le cadre Itinérances en fête et en partenariat avec la ludothèque de Rive de Gier: A vos marques, prêt, feu, partez ! Vous avez été nombreux à venir participer à notre après-midi sport et jeux. Au programme badminton, parcours de roulants, équilibre, jeux de cartes, jeux d'échec, kapla, création de badges en finissant par un petit goûter.



22 29

JUIL. JUIL.

ATELIER ART POSTAL

Rien de mieux que de découvrir dans sa boîte aux lettres, une lettre. Mais pas une simple lettre, un art postal !

Un art libre, affranchi et oblitéré. Rien de plus simple, il suffit d'un support, une adresse, un timbre et le tour est joué !



1

OCT.

NUIT DES LÉGENDES

6^{ème} édition pour cette soirée culturelle qui permet de rendre le livre vivant.



2

NOV.

BOITE À LIVRES

Inauguration de la boîte à livres, en collaboration avec SELOzange

Le rôle de la bibliothèque est important dans la vie de la commune. Elle reste une réponse de proximité à la demande culturelle de la population. Elle participe à l'animation et à la cohésion communale en offrant un service ouvert à tous.

Toute l'équipe de la bibliothèque se réjouit de vous accueillir de plus en plus nombreux et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Horaires :

Mercredi : 10h à 12h- Vendredi : 16h à 18h30
Bibliothèque de Tartaras 2 rue Pierre Musieux, 42800 TARTARAS - Tél : 04 77 75 18 98
<https://www.mediathequespaysdugier.org/>

#NUIT DES LÉGENDES



C'est avec plaisir qu'en avril 2022 nous avons relancé nos réunions de travail avec toute l'équipe de bénévoles pour organiser la 6ème édition de la nuit des légendes.

Mais on ne vous le cache pas, nous avons un peu d'appréhension pour savoir si vous seriez au rendez-vous après ces deux années de parenthèse et un léger changement de date.

Le jour du 1er octobre est arrivé !!

Toute l'équipe est sur le pied de guerre, épiluchage des légumes, installation du buffet, décorations de l'accueil et des sites de conteurs, costumes et dernière répétition... Malgré la pluie tout le matin, c'est un temps très agréable qui nous a accompagné tout au long de la soirée...

C'est à la tombée de la nuit, dans les ruelles du village de Tartaras, que vous avez voyagé dans cette « Nuit des Légendes » 2022.

Vous avez rencontré « L'avare » de Molière joué par Yvette, où l'argent peut rendre fou.

Vous avez fait la connaissance de Grand Pierre et Petit Jean et de leur différence

de point de vue, texte d' Arnold Lobel issu du livre « Sept histoires de souris » interprété par Eric et son petit-fils Louis.

Dans la cour des Déplaudes, vous avez découvert « les 3 bûches », une légende locale orchestrée par Marie-France et sa troupe de jeunes acteurs Nathan, Maël, Liz et Gaëtan et accompagnée de Gaëtan le violoniste.

Dans la cour de Virginie et Michaël Fond, Nathalie vous a raconté l'intrigante comédie de sa grand-mère, texte du roman d'Olivia Ruiz « La commode aux tiroirs de couleurs ».

Blottie dans l'église, la troupe de Gwenaëlle vous a plongés dans la culture tzigane, où nous sommes restés subjugués par la voix cristalline de la jeune fille aux cheveux d'or.

Et c'est sous un gros arbre que nous nous sommes réunis pour partir à la chasse à l'ours avec Martine et Eliane. « La vie est belle et ils n'ont peur de rien ! »

A votre retour, nous avons eu le plaisir de tous nous retrouver pour discuter et déguster la traditionnelle soupe. Le buffet provient de nos producteurs locaux qui étaient pour la plupart présents. Il est of-

fert par la mairie.

Cette nuit des légendes n'existerait pas sans l'intervention multi générationnelle de tous ses bénévoles, alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour la prochaine édition. Encore un beau moment de convivialité et merci à tous les participants!

Valérie Deletraz





Les 9 élèves élus au comité d'initiation à la vie locale se sont réunis à plusieurs reprises entre septembre 2021 et juin 2022. Beaucoup de suggestions de leur part concernant la vie locale, pas toujours réalisables mais toujours pertinentes.

Deux de leurs propositions d'amélioration ont été retenues.

Tout d'abord, la pose d'un grillage sur le mur en pierre qui délimite la cour de l'école et le jardin des voisins. Le respect du PLU (hauteur maximale 1,80m) n'empêchera pas le passage de tous les ballons mais



devrait quand même améliorer les choses. A la demande de la totalité des membres du CIVL, la mairie a fait l'acquisition d'un mât avec poubelle et sachets de propreté canine afin d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leur animal.

Nous espérons que l'initiative des enfants servira de motivation à certains adultes. Comme ce sera désormais la règle, les élèves qui rejoignent le collège quittent le CIVL et seront remplacés prochainement par 3 nouveaux élèves élus dans la classe de CE2 ; nous leur souhaitons la bienvenue.

Chantal Baujard-Lopez

#LES RÉSERVES D'EAU

La famille **Barthélémy Saunier** : Des précurseurs en matière de préservation de la ressource en eau

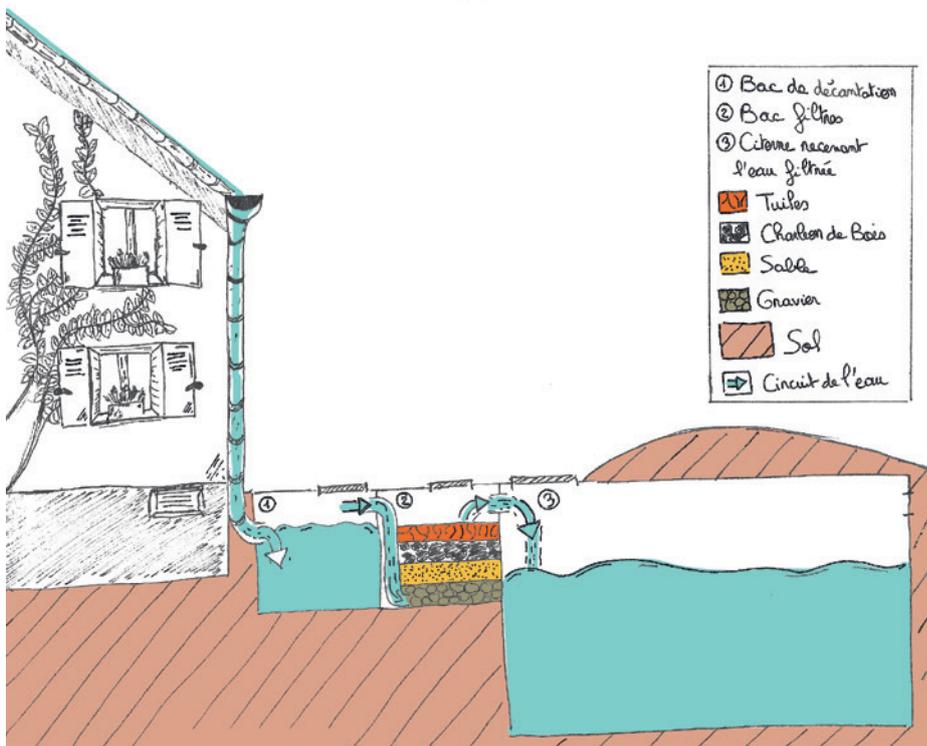
C'était une époque où chaque maison de Tartaras avait son propre puits, voir plusieurs. Il fallait pouvoir abreuver le troupeau, sans compter les besoins à l'usage domestique : cuisiner, se laver et boire... de l'eau potable. Pour beaucoup, retenir l'eau était déjà une équation à résoudre sur la commune.

Avant la deuxième guerre mondiale, la famille **Saunier** habitant au cœur du village, passe commande à l'entreprise de maçonnerie Terra pour construire une réserve d'eau, juste derrière leur maison attenante au jardin potager. Cette réserve fera 35 m³, ce qui était conséquent pour l'époque. Deux autres réserves d'eau seront faites pour d'autres familles du village. La réserve se compose d'un bac receveur, d'un de décantation et d'un troisième destiné à recevoir l'eau purifiée.

Un premier regard reçoit l'eau des chéneaux. Le second est un bassin de décantation qui filtre les impuretés en passant au travers d'un lit de gravier, de sable et de charbon de bois, le tout recouvert de tuiles. L'eau devient potable pour l'époque. Le troisième bac sert à stocker les 35 m³. Une pompe manuelle sert à remonter l'eau. Elle est aujourd'hui électrique.

La maison **Saunier** sera vendue à **Antoine et Marcelle Fond** en 1946. C'est aujourd'hui la propriété de leur petit fils **Michaël Fond**, et il se félicite de cette réserve d'eau !

La famille **Saunier** a longtemps gardé des liens étroits avec la famille **Fond** : elle venait se servir en vin en échange des noix de Savoie, dont madame **Saunier** était ori-



ginaire. Ils faisaient du troc, comme beaucoup à l'époque !

C'est le 8 avril 1948 que le syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais (SIEMLY) voit le jour. Notre commune y adhère le 22 mai 1953, sous la mandature de **Claude Deplaud** de 1951 à 1977. Il faudra attendre 1962, soit 9 ans avant que l'eau arrive dans nos maisons : le temps nécessaire à la réalisation du réseau de canalisations en provenance de Grigny dans le Rhône.

Aujourd'hui, la ressource en eau est menacée par le réchauffement climatique et nous devons nous poser les bonnes questions pour la stocker lorsqu'il pleut. A nous

de faire nos propres réserves, hors sol ou enterrée et penser à la restituer à la nature en utilisant le goutte à goutte dans nos jardins afin de préserver le cycle de l'eau. Pour nos agriculteurs faire des retenues collinaires* semble indispensable à la survie de leur exploitation non seulement aujourd'hui, mais aussi pour demain... si nous voulons manger durablement local. Remerciements pour la transmission des informations : **Noël, René et Mickaël Fond**, ainsi que **Alizée Prades** pour le croquis de la réserve.

Huguette Drid

* Retenue collinaire : ouvrage de petite taille, perméable avec le milieu naturel, qui se remplit avec l'eau de ruissellement, sans système de pompage.

STOP AUX INCIVILITÉS !**#INCIVILITÉS, ÇA SUFFIT !**

Respecter l'autre, c'est simple comme bonjour, un petit mot qu'on a tendance à oublier. Respecter l'autre, c'est respecter le travail des employés communaux qui passent trop de temps à ramasser des bouteilles vides, des masques chirurgicaux et à réparer le mobilier ou les différents équipements publics lâchement dégradé.

À Tartaras comme ailleurs, ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun.

La liberté a ses limites : en prendre trop c'est empiéter sur celle de l'autre. Il devient urgent de revoir notre façon d'être et d'appliquer ce que la plupart du temps nous demandons aux autres !

Alors attention aux dépôts sauvages, au vandalisme, aux nuisances sonores, aux stationnements gênants et dangereux, aux excès de vitesse et autres infractions.

Le respect, la considération, le civisme, l'attention aux autres, tout comme la politesse ou la courtoisie, sont autant de comportements qui nous permettent de vivre en société.

Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant son mégot et son mouchoir dans la poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux seuls endroits prévus, en laissant dormir ses voisins, etc... Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble !

Jérôme Gabiaud

#TRAVAUX DE JARDINAGE

Travaux de bricolage et jardinage : quel est le bon moment ?

Le bruit constitue pour nos concitoyens l'une des nuisances les plus fortement ressenties. En dehors de son importance pour la qualité de la vie, le bruit a aussi des répercussions prouvées sur la santé.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8 h30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances, ainsi que des véhicules, doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux privés, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, d'appareils audio-visuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, ainsi que ceux résultant de la pratique d'activités ou de comportements non adaptés à ces lieux.

Ces mesures doivent être appliquées par chacun pour qu'il fasse bon vivre dans notre village. Ce qui fait un atout majeur de ses charmes.



Lui ne peut pas ramasser... vous, oui !

**#DÉJECTIONS CANINES**

Dans toutes communes, les déjections de nos animaux créent de vrais problèmes de voisinage et de tensions entre les usagers de la voie publique, pétions, poussettes, vélos, etc...

Une campagne d'affichage de dessins humoristiques réalisée par des enfants de la commune a été déployée dans les rues du centre et des lotissements pour sensibiliser les propriétaires d'animaux, chiens, chats, ou autres, à être vigilants à ramasser leurs déjections surtout aux abords des écoles, des espaces de jeux, et sur les trottoirs notamment.

Cette incivilité est répréhensible et sanctionnable. Nous vous rappelons ce que dit la loi :

« Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe ».

Nous vous remercions de respecter la loi pour le bien vivre ensemble de tous: en utilisant les sacs à déjections mis à votre disposition.



Céline, factrice en Auvergne-Rhône-Alpes, mordue en décembre 2021, 30 jours d'arrêt

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 165 facteurs agressés et mordus par un chien en 2021.

Mon facteur est précieux, je le protège.

#MISSION SERVICE PUBLIC SANS (A)CROC !

En région Auvergne -Rhône-Alpes, 165 facteurs ont été mordus par un chien pendant leur tournée en 2021.

L'agression canine est l'une des causes majeures d'accidents du travail pour les facteurs qui voient leur vie professionnelle fortement perturbée par un stress quotidien.

Afin que votre facteur puisse travailler en toute sécurité, La Poste demande à chaque propriétaire de chien de :

- maintenir fermé le portail de son habitation
 - de s'assurer que sa boîte-aux-lettres et sa sonnette sont hors de portée de l'animal (le cas échéant de les déplacer)
 - d'attacher ou d'isoler son animal lors de la présence du facteur
 - de positionner (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien
 - de mettre en œuvre toute mesure utile pour assurer la sécurité du facteur.
- N'oubliez pas, pour un facteur, il n'y a pas de chien gentil ou méchant. Il y a seulement des chiens qui mordent ! Alors, sécurisons-leur l'accès à notre boîte-aux-lettres !

#DRONE, CE DRÔLE DE BOURDON



Un drone est un engin volant piloté à distance par un télépilote. Si vous souhaitez piloter un drone pour le loisir ou la compétition, vous devez respecter la réglementation sur les vols en catégorie ouverte. Les appareils suivants peuvent être utilisés dans cette catégorie :

- Drones achetés dans les rayons jouets ou rayons high-tech
- Modèles réduits Le drone doit être radiocommandé ou contrôlé par un câble de retenue relié à une personne ou au sol dans le cas des drones captifs. Une notice d'information doit être fournie avec les emballages des drones mis à la vente.

Elle précise notamment les 10 règles à suivre pour toute utilisation d'un drone de loisir :

- Ne pas survoler des personnes
- Respecter les hauteurs maximales de vol (120 mètres de hauteur)
- Ne jamais perdre de vue son appareil et ne pas l'utiliser la nuit

- Ne pas faire voler son appareil au-dessus de l'espace public en agglomération

- Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés : centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...

- Respecter la vie privée des autres, en ne diffusant pas les prises de vue sans l'accord des personnes concernées, et en n'en faisant pas une utilisation commerciale.

- Vérifier dans quelles conditions on est assuré pour la pratique de cette activité

- En cas de doute, se renseigner auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Qui peut piloter un drone ?

L'âge minimum pour piloter votre drone est d'au moins 14 ans.

Toutefois, vous pouvez utiliser votre drone sans condition d'âge dans l'un des cas suivants :

- Vous avez construit vous-même votre drone et il pèse moins de 250 grammes
- Vous êtes accompagné d'un télépilote âgé d'au moins 16 ans

Si votre drone est équipé d'un dispositif de signalisation électronique, vous devez l'enregistrer auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

À noter: pour un mineur ou pour un majeur protégé (tutelle, etc.), la demande d'enregistrement doit être faite par un représentant légal

Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant. Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques

d'immatriculation...) sans leur autorisation. Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel. En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Pilotage de jour

L'utilisation de drones est interdite la nuit, même lorsqu'ils sont équipés de dispositifs lumineux. Sauf exception sur certains sites d'association d'aéromodélisme. En cas de violation des règles de sécurité et des interdictions de survol, vous risquez de 1 à 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € à 75 000 € d'amende et vous faire confisquer votre drone.

A partir de 2023, votre drone devra porter une mention de classe CE (C0, C1, C2, C3, C4) pour pouvoir voler en catégorie ouverte.

Responsabilités et assurance

En cas de dommages aux tiers, le télépilote d'un aéronef sans équipage à bord peut être rendu responsable, dans les conditions du code civil, des dommages causés aux autres aéronefs et il est de plein droit responsable des dommages causés aux personnes et aux biens à la surface (articles L. 6131- 1 et L. 6131-2 du code des transports). Il convient donc pour le télépilote de vérifier les conditions dans lesquelles son activité est assurée, via son contrat de responsabilité civile (ex : contrat multirisques habitation) ou via une assurance spécifique.

Céline Péronneau-Landry



#MOBILITÉ DOUCE

Les Engins de Déplacement Personnel Motorisé, ou EDPM, est une nouvelle catégorie d'engins dans le code de la route qui regroupe des engins aussi différents que des :

- Gyropodes (Segway),
- Minis gyropodes (hoverboard, hovertrax...),
- Monocycle électrique (monowheel, lowwheel, airwheel, gyroroue...),
- Rollers électriques (rollerskate),
- Trottinette électrique ...

Ils répondent à la définition de véhicule terrestre à moteur.

Quelles sont les obligations ?

Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

La trottinette électrique exige un contrat d'assurance. Au minimum, le/la propriétaire doit être assuré(e) en responsabilité civile.

Pour être autorisées à circuler sur la route, les trottinettes électriques ne doivent pas dépasser 25 km/h. Cette vitesse peut d'ailleurs être parfois inférieure, sur décision des autorités locales.

Tout conducteur de trottinette devra porter un gilet de haute visibilité, aussi appelé gilet jaune. Comme tout véhicule électrique, la trottinette devra comporter un klaxon ou un avertisseur sonore. Il sera également obligatoire de posséder des feux avant et arrière.

Où doit circuler une trottinette électrique ?

Vous devez circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes : Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h. Les aires piétonnes, à condition de rouler à une allure modérée (6km/h) et de ne pas gêner les piétons.

Est-il interdit de monter à deux sur une trottinette électrique ?



La trottinette électrique ne peut pas être utilisée par deux personnes en même temps, et en cas d'infraction au règlement, le conducteur se verra infliger une amende de 35 euros

Par ailleurs une trottinette électrique doit être immatriculée



Pour tout savoir sur la réglementation liée à votre EDPM, consultez le Décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 dédié aux engins de déplacement personnel motorisé.

Comment sont catégorisés les vélos électriques ?

Les modèles disposant de moteur offrant une puissance de 250W sont catégorisés comme des vélos à assistance électrique. Leur vitesse maximale d'assistance est de 25 km/h. Ils sont habituellement assurés au titre de la responsabilité civile vie privée de votre assurance habitation. Pour en être certains, vérifiez ce point avec votre assureur.

Les véhicules équipés de moteur offrant une puissance de 350W sont quant à eux catégorisés comme des cyclomoteurs et sont soumis à l'obligation d'assurance d'un véhicule terrestre à moteur.

Céline Péronneau-Landry

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

ÉQUIPEMENTS À TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE. RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS.

CASQUE

AVERTISSEUR SONORE

SYSTÈME DE FREINAGE

CATADIOPTRES ARRIÈRE ET LATÉRAUX

FEUX DE POSITION AVANT ET ARRIÈRE

1 PERSONNE

12 ANS MINIMUM

CASQUE AUDIO INTERDIT

TROTTOIRS INTERDITS

VITESSE DU VÉHICULE LIMITÉE À 25 KM/H (PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)



#MÉTÉO DE L'ÉNERGIE : LA DÉMARCHE ECOWATT

Alors que la consommation d'électricité s'annonce tendue cet hiver, le dispositif Ecowatt a été conçu pour permettre à chacun d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure hivernale. À quel moment devez-vous réduire votre consommation, faut-il débrancher vos appareils électriques ? Le site internet MonEcoWatt, bientôt décliné en application, vous accompagne dans cette démarche. Explications avec Service-Public.fr.

Ecowatt est un dispositif citoyen mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Déjà disponible depuis plusieurs années dans certaines régions de France avec le site internet MonEcoWatt (Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur), ce service va être étendu d'ici le début de l'hiver à l'ensemble du territoire à travers une application.

Ecowatt se présente comme une météo de l'électricité sous forme d'une carte interactive en informant en temps réel sur le niveau de consommation de l'Hexagone. Il s'agit d'inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités à limiter leur consommation, et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (notamment dans les tranches horaires 8 heures -13 heures et 18 heures - 20 heures). C'est la seule solution, selon RTE, d'éviter les délestages. Parmi les écocgestes préconisés : la baisse du chauffage, la fermeture des volets et/ou rideaux dès la tombée de la nuit ou en cas d'absence, la réduction des éclairages publics et privés, le report de l'utilisation des appareils électriques les plus consommateurs...

Vous pouvez vous inscrire à « l'alerte vigilance coupure proposée dans ce dispositif sur le site <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure/>

Au niveau de la commune, une consultation auprès du SIEL a été lancée afin de définir les leviers à activer pour réguler et réduire notre consommation d'électricité.



À savoir :

À partir de prévisions établies par RTE sur la consommation d'électricité, chaque journée est classée selon un code couleur :

- **VERT** : niveau de consommation « raisonnable » ;
- **ORANGE** : consommation « élevée » ;
- **ROUGE** : consommation « anormalement élevée, avec risque de coupure d'électricité ».



BRICO MARCHÉ

RIVE DE GIER

Autoroute A47 sortie 12
Derrière Gare SNCF
04 77 73 32 62

© International - SIREN 54192221815 PARIS - SAS au capital de 140 044 - 28, rue Auguste-Quiblier 75013 Paris Cedex 13 - Annuaire : SAS P10302 - Entreprise indépendante - RCS DIETHEM 8132 649 707 - Création : e!gouv

DÉCORATION	CADEAUX
BRICOLAGE	CHAUFFAGE
JARDIN	MOTOCULTURE
ANIMALERIE	PLEIN AIR
MATÉRIAUX	PISCINE

MAISON DES SERVICES ADMR
 28 cours Marin 42152 L'HORME
 Ouvert au public le mardi et vendredi
 de 09h15 à 13h00 et de 13h30 à 16h00
 04-77-22-11-53 mslhorme@fed42.admr.org



	ENTRETIEN DE LA MAISON		ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP
			SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS
	ENFANCE ET PARENTALITÉ		

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SIGNELEZ SA PRÉSENCE !

#FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La lutte contre le frelon asiatique passe par la prévention, la surveillance.
 Cette année, le frelon asiatique s'est encore étendu sur notre territoire avec un nombre de nids découverts qui a explosé. C'est pourquoi, nous vous rappelons qu'il est essentiel de déclarer toute suspicion sur la plateforme dédiée : www.frelonsasiatiques.fr

Frelon européen - Vespa Crabro	Frelon asiatique - Vespa Velutina
 <p>Tête rousse et visage jaune</p> <p>Thorax noir et roux</p> <p>Abdomen jaune avec des dessins noirs</p> <p>Pattes rouges</p>	 <p>Tête noire et visage orangé</p> <p>Thorax noir</p> <p>Abdomen noir avec une large bande orangée</p> <p>Extrémité des pattes jaune</p>

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

#FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA LOIRE



LA SCIENCE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA FAUNE SAUVAGE

Vigifaune est une application gratuite qui vous permet de participer à la connaissance des tronçons routiers dangereux pour la faune sauvage. Vous observez un animal victime d'une collision ? En quelques clics, Vigifaune vous permettra d'enregistrer vos observations d'animaux et de contribuer à une base de données participative au service de la faune sauvage et de la sécurité routière puis permettre des aménagements en conséquence (création de passages à faune, ...). Votre aide est précieuse pour compléter les informations lors de vos trajets quotidiens ou occasionnels.

SIMPLE ET ÉFFICACE !

Vigifaune est un bon compagnon de promenade. Il est accessible gratuitement via le site internet www.vigifaune.com ou comme application pour les appareils mobiles, téléchargeable sur Play Store ou l'App Store.

En moins de 30 secondes, vous pouvez saisir de précieuses informations : ouvrir Vigifaune, cliquer sur le bouton « animaux morts » (logo oiseau couché sur le dos), saisir quelques lettres du nom de l'espèce ou cliquer dans la liste rapide, placer la mire sur l'emplacement de l'animal mort, indiquer la cause de mortalité

(collision), le type d'infrastructure, la fréquence de votre passage sur la voie. Si vous êtes en mesure de le renseigner vous pouvez aussi indiquer si c'est un animal jeune ou adulte, un mâle ou une femelle et ajouter des photos prises avec votre smartphone. (Evidemment, on ne fait pas de saisie sur le smartphone en conduisant !).

Vigifaune permet aussi de saisir vos observations d'animaux sauvages, indices de présence... vous pouvez en abuser sans modération !





408 Utilisateurs ont recensé des données



3768 Données validées depuis 2016

PROPORTION DES COLLISIONS AVEC LA FAUNE SAUVAGE DE 2016 À SEPTEMBRE 2022 DANS LA LOIRE

Petits mammifères	2726	72 %
Grands mammifères	625	17 %
Oiseaux	302	8 %
Autres	115	3 %

Source: Vigifaune (FRC AuRA)



LES 3 ESPÈCES LES PLUS RECENSÉES

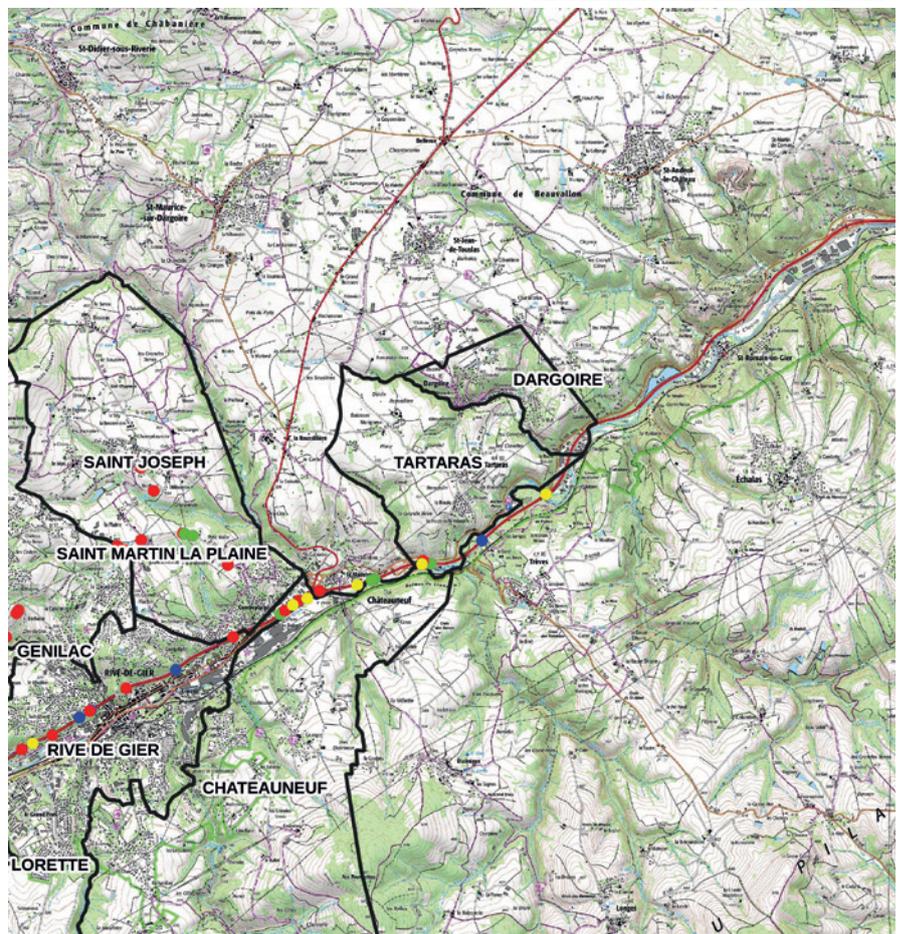
Lièvre
Chevreuil
Mustélidés (Martre / Fouine)











Collisions de la faune sauvage sur la commune de Tartaras (Loire) de 2016 à septembre 2022



Source FRC AuRA - septembre 2022, IGN

Légende

-  Limites communales
- Collisions de la faune sauvage (VigiFaune)
- Grands mammifères
- Petits mammifères
- Oiseaux
- Autres



0 0,5 1 km





15

communes



52

km de canalisations



3

millions de mètres cubes



70

habitants et leurs eaux polluées

Que deviennent nos eaux usées ?

Eaux des sanitaires : WC, douche...
 Eaux de lavage : vaisselle, linge, voiture ...
 Nos eaux usées après avoir quitté notre logement rejoignent la station d'épuration de TARTARAS.



La station en chiffres : 13 Communes de Saint-Etienne-Métropole et deux communes du Rhône réunies en syndicat intercommunal (SIAMVG) pour la gestion, plus 2 communes rattachées Doizieux et La Terrasse Sur Dorlay, un exploitant (SAUR) en affermage. Cellieu, Genilac, Rive de Gier, Saint-Paul en Jarez, Châteauneuf, La Grand' Croix, Saint-Joseph, Tartaras, Dargoire, L'Horme, Saint-Martin la Plaine, Trèves, Farnay, Lorette, Chabanière.

Les 1 159 tonnes de boues sèches sont recyclées par épandage agricole et compostage. Les eaux épurées après avoir subi plusieurs analyses sont rejetées dans le GIER.

POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION :

Ne pas confondre les WC et la poubelle, car beaucoup de produits de nettoyage et d'hygiène (lingettes jetables, serviettes hygiéniques, couches, cotons tiges, masques ...) se retrouvent à la station et malheureusement bouchent les filtres.
 Ne pas jeter des déchets dans les avaloirs des eaux pluviales (ciment plâtre, crépi, etc..) qui peuvent obstruer les tuyaux et casser ou user prématurément les pompes de relevage.

Tous ces mauvais comportements créent des coûts supplémentaires d'exploitation qui augmentent le coût de fonctionnement de la station et donc votre facture d'assainissement.

Notre commune est représentée au SIAMVG par deux élus titulaires : Mme Céline PERONNEAU-LANDRY et M. Serge DEVIDAL, suppléants Mme Chantal BAUJARD-LOPEZ et M. Jérôme GABIAUD.

Cette année, le Syndicat pour l'assainissement de la moyenne Vallée du Gier (SIAMVG) a engagé une procédure d'attribution d'un contrat de délégation du service public de transport et de traitement des eaux usées.



Deux entreprises ont candidaté. L'offre de SAUR, a constitué la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour le Syndicat. Plusieurs critères ont déterminé ce choix : la valeur technique, la qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur, les prix et aspects financiers et les aspects développement durable. La durée de cet engagement est de 3 ans reconductibles 2 fois par période d'1 an.

Céline Péronneau-Landry et Géraldine Moine (Directrice SIAMVG)

Si vous souhaitez savoir comment fonctionne la station, venez découvrir le nouveau parcours de visite inauguré le 9 avril par les représentants des communes adhérentes.
 Réservation sur le site du SIAMVG : <https://siamvg.fr/visite-groupe/>

#35 ANS DU SIPG

Le Syndicat intercommunal du Pays du Gier (SIPG*) fête son 35e anniversaire

Le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) a fêté ses 35 ans d'existence le samedi 15 octobre à la Maison du Gier.

L'occasion pour Hervé Reynaud, son Président et maire de Saint-Chamond, de rappeler son histoire et son rôle central dans le développement des services à la population sur son territoire.

Dominique Schuffenecker, secrétaire général de la Préfecture de la Loire, Gérard Ducarre, ancien maire de Saint-Chamond, et de nombreux élus étaient présents lors de cet anniversaire.

Une plaque en hommage à l'implication sans faille de Serge Malfois (premier coordinateur » pour ne pas dire alors directeur de la structure en 1986), ingénieur en chef du Génie Rural et chargé de mission auprès de la

Conférence Intercommunale qui deviendra le SIPG, a été inaugurée dans la salle principale de la Maison du Gier qui porte désormais son nom.

Un livret spécial a été spécialement édité – grâce à la mémoire de Gérard Manet, aidé de Gérard Ducarre, ex-maires de Tartaras et de Saint-Chamond – et ce que fait, de nos jours, le SIPG est consultable en mairie(s), dans les différents bâtiments publics et bien sûr à la Maison du pays du Gier.

Jérôme Gabiaud

*Cellieu, Chagnon, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, Genilac, L'Horre, La Grand' Croix, La Terrasse-sur-Dorlay, La Val-la-en-Gier, Pavezin, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Tartaras, Valfleury.



#SIPG CENTRE NAUTIQUE

Le centre nautique a rénové l'ensemble de l'éclairage aérien de ses bassins

Tout le système d'éclairage a été remplacé par des lampes à led, un investissement indis-

pensable face à l'augmentation de 20 % du prix de l'électricité. Cela ne permettra pas de faire des économies mais d'amortir le choc.



#SIEMLY

➔ Déploiement de la télérelève en 2023

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé de compteurs d'eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais a confié à SUEZ, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance.

➔ La télérelève sera installée sur notre commune en 2023 avec le système « on connect »

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Un émetteur radio VHF de TELERELEVE, solidaire du compteur d'eau, a une puissance limitée à 0,1 watt (soit 20 fois moins qu'un téléphone portable standard de 2 watts et de surcroît dans une bande fréquence radicalement différente). Il transmet au total entre 1 à 2 secondes par jour. Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence radio 169 Mhz, proche des stations radio FM) pendant une seconde par jour, à une puissance 10 fois inférieure aux normes établies par la directive 1999/CE.

- Un concentrateur radio VHF de TELERELEVE ainsi qu'une antenne relais seront installés dans le clocher de l'église, bâtiment d'altimétrie dominante, ils recevront les données de vos compteurs. Ces informations seront ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

Les avantages au quotidien pour le consommateur :

- Etre alerté en cas de fuite, pour plus de sécurité
- Etre connecté et permettre une relève automatique
- Ne plus être dérangé par la relève des compteurs
- Etre facturé en fonction de vos consommations réelles
- Suivre sa consommation en temps réel en ouvrant gratuitement votre compte sur internet

<https://www.toutsurmoneau.fr>

Les avantages pour préserver la ressource :

- Réduire les fuites d'eau

- Faire des économies d'énergie

Huguette Drid

#COMPOSTAGE

La métropole vous accorde une aide pour l'acquisition de composteur, lombricomposteur ou poulailler individuel.

La subvention concerne les équipements acquis entre le 1er décembre 2021 et le 30 novembre 2023. Elle est limitée à l'achat d'un composteur, d'un lombricomposteur ou d'un poulailler par foyer.

Téléchargez le formulaire de demande d'aide et consultez le règlement de cette subvention sur : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler>

Il est à envoyer, une fois rempli avec les pièces demandées, à subvention.dechets@saint-etienne-metropole.fr. Les pièces demandées doivent porter le nom et l'adresse déclarés sur le formulaire :

- copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie facture d'électricité, gaz, téléphone),
- copie de la facture d'achat du composteur ou lombricomposteur acquittée, datée, établie à votre nom (attention : le ticket de caisse ne fait pas foi),
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

SI VOUS HABITEZ DANS UN IMMEUBLE OU DANS UN QUARTIER, LA MÉTROPOLE SUBVENTIONNE L'ACQUISITION DE POULAILLER PARTAGÉ.

En complément de l'aide individuel, Saint-Etienne-Métropole subventionne, depuis 2022, les équipements de poulaillers partagés sur domaine privé, sous réserve que le projet soit porté par une association.

Les projets soutenus seront de taille raisonnable (3 à 10 poules), l'association sera responsable financièrement et juridiquement et se portera garante des conditions sanitaires et du bien-être animal. Les dépenses correspondantes (poulailler, enclos) seront prises en compte pour le calcul de cette subvention : 75 % du montant, et dans la limite de 1000 € par site.

Téléchargez le formulaire de demande de subvention et consultez le règlement de l'aide à l'achat de poulailler collectif sur : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler>

Envoyez vos pièces par mail à subvention.dechets@saint-etienne-metropole.fr ou par courrier à Saint-Etienne Métropole, Direction des Déchets, 2 avenue Grüner, CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1.

LA MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE POUR L'INSTALLATION DE COMPOSTEUR PARTAGÉ.

Les bailleurs privés, syndicats, copropriétés, groupements de résidents, associations peuvent demander l'installation d'un compostage partagé dans leur copropriété ou dans l'espace public (sous réserve de l'accord de la commune)

Si votre projet est retenu, Saint-Étienne Métropole :

- installera le site de compostage s'il est déployé sur l'espace public (si accord de la commune)
 - subventionnera l'achat du matériel si le déploiement est prévu sur l'espace privé.
- La subvention est à hauteur de 75 % du montant, et dans la limite de 1000 € par site (60 % pour les collectifs de moins de 10 foyers, dans la limite de 300 € par site).



En complément, Saint-Étienne Métropole vous offre un accompagnement technique et méthodologique gratuit de 18 mois, par des maîtres composteurs qualifiés : réalisation d'un diagnostic initial, conseil sur le matériel de compostage, formation sur place des référents de site au compostage, sensibilisation des usagers...

Pour plus d'infos, contactez le n° infos déchets 0 800 882 735.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Téléchargez le formulaire de demande de subvention sur : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler>.

Remplissez-le et rassemblez les pièces demandées.

Consultez le règlement de cette subvention sur :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler>

Envoyez vos pièces par mail à subvention.dechets@saint-etienne-metropole.fr ou par courrier à Saint-Etienne Métropole, Direction des Déchets, 2 avenue Grüner, CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1.



Pour plus de renseignements concernant LES CONSEILS DE LA MÉTROPOLE :

- comment donner une seconde vie à vos objets
- comment réduire vos emballages
- comment lutter contre le gaspillage
- comment trier vos déchets
- comment valoriser vos déchets végétaux

Rendez-vous sur le site : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler>.



ETAT CIVIL / AGENDA

NAISSANCES



BOUCHET Paul
Né le 08/02/2022
à Saint Chamond



BARD Arthur
Né le 23/02/2022
à Givors



GENIN Nola
Née le 25/02/2022
à Lyon 4ème



SANDRECCHI Ambre
Née le 05/03/2022
à Givors



DA COSTA Eléonore
Née le 25/05/2022
à Givors



BLONDEEL Elena
Née le 04/09/2022
à Givors

MARIAGES



**Mme BEAUREZ Amélie et
M. CLAVEL Jérôme**
Le 05/03/2022
à Tartaras



**Mme CHABERT Julie et
M. SANDRECCHI Cyril**
Le 23/07/2022
à Tartaras



**Mme LOPEZ Flora et M.
ANTUNES Thomas**
Le 29/07/2022
à Tartaras



Cette année la commune a enregistré 14 naissances, 9 mariages et 2 PACS (au 5 décembre 2022). Dans le respect de la vie privée, nous publions les noms et photos des personnes ayant donné leur accord.

AGENDA 2023

JANVIER

- 22 janvier
Vente de brioches
Sou des écoles
- 22 janvier
Spectacle Léo et la
maison des émotions
10h30 Le Chatelard
- Fin janvier
Assemblée générale
ATLDT

FÉVRIER

- 25 février
Repas dansant
Doshodan (sous réserve)

MARS

- 4 mars
Carnaval et concert
pour enfants
Sou des écoles
- 4 mars
Spectacle de danse
Hip-Hop
Vague 2 Flow-DYS
- 25 mars
Inter club de judo
- Manifestation
week-end passage
à l'heure d'été (date à
définir)
Tartaras FC

MAI

- 13 mai
Concert salle polyvalente
Tartaras FC
- Itinérance en fête
Bibliothèque

JUIN

- 11 juin
Journée de rencontres
Tennis loisirs
- 18 juin
Gala de danse
Tous en rythme
- 24 juin
kermesse
Sou des écoles

- 30 juin
Remise des ceintures
Doshodan

JUILLET

- 1er samedi de juillet
Concours de Pétanque
Tartaras FC

SEPTEMBRE

- 24 septembre
Vide grenier
Tous en rythme
- 3ème week end
Nos deux tournois
Tartaras FC

OCTOBRE

- Rhino Jazz
- Manifestation
week end passage à
l'heure d'hiver (date à
définir)
Tartaras FC
- Nuit des légendes

NOVEMBRE

- 18 novembre
Théâtre
Carrés M'en Fou

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

A comme ...

Animaux errants

S'adresser en mairie et, seulement en cas d'urgence, s'adresser à la SPA de Lyon & du Sud-Est au 04.78.38.71.72
Poste 222 (24h/24 et 7 jours/7)

B comme ...

Bibliothèque municipale (Mairie)

Horaires d'ouverture:
le mercredi de 10h à 12h
le vendredi de 16h00 à 18h30.
La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires

C comme ...

Carte d'identité ou passeport

Ne se font plus en mairie de Tartaras. Vous trouverez la liste des communes qui les établissent sur le site mairie-tartaras.com

Centre Nautique du Pays du Gier

Tél. 04.77.75.82.42

Cimetière

Vente des concessions, urne de columbarium (15 ou 30 ans) : s'adresser en mairie.
Pour tous travaux dans le cimetière, une déclaration en mairie est obligatoire (les travaux sont interdits pendant les 15 jours précédents La Toussaint)

Commerces locaux

ANSTETT

Boulangerie-Pâtisserie
Tél. : 06.76.07.75.73 ou 09.62.57.65.58

Horaires et jours ouverture :
Lundi – Mardi – Jeudi –
Vendredi – Samedi de 6h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h30.
Dimanche et jours fériés de 6h30 à 12h30

Ferme des Clavelles
06.16.38.65.05

GAEC Les Deplaude
vente de vin : 06.16.72.63.38

D comme ...

Déchetterie de Tartaras (Combemartin)

Heures d'ouverture du 01/04 au 31/10 : Lundi de 14h à 19h - Mardi au vendredi: 10h à 12h et 14h à 19h - Samedi de 9h30 à 12h et 14h à 19h - Dimanche de 9h30 à 12h Du 01/11 au 31/03: Les déchetteries ferment à 18h au lieu de 19h
Pour toute demande d'informations : 08.00.88.27.35

E comme ...

Ecoles publiques et CLSH

Tél. 04.77.83.79.64 (Tartaras) et 04.77.89.46.29 (Dargoire)

Tél. 06.71.83.79.48

(animatrices du CLSH)

Pour tout renseignement d'ordre administratif concernant l'école, la cantine, le Centre de Loisirs Sans Hébergement, la garderie du matin et du soir (inscriptions, tarifs, règlements) s'adresser en mairie.

E.D.F.

Dépannage électrique : 09.72.67.50.42 Service clientèle 24h/24h et 7j/7j, Demande de raccordement: 09.69.32.18.55

Etat civil

Pour les mariages, les PACS, naissances, décès, reconnaissances prénatales, s'adresser en mairie. Pour un parrainage civil, voir également avec les services du secrétariat.

Extraits d'actes

Délivrés gratuitement en mairie d'origine.

G comme ...

Gendarmerie

Tél. 04.77.73.22.07 ou 17

L comme ...

Légalisation de signature

Le document à faire légaliser, doit être signé au secrétariat de la mairie devant l'agent territorial
Locations diverses

Les modalités de location des différentes salles communales sont à demander en mairie

O comme ...

Ordures ménagères

Ramassage ordures ménagères le MARDI (toutes les semaines) poubelle couvercle VERT

Ramassage du tri sélectif le MARDI (n° de semaines

impaires) poubelle couvercle JAUNE

Conteneurs à verre public : 2 à Murigneux, 1 au Roule, 1 au village et 1 à Dargoire, 1 à la Valanière.

Pour toute demande de nouveaux conteneurs personnels ou remplacement : renseignements en mairie

Nous rappelons que les conteneurs doivent être remisés après le passage du véhicule de ramassage et ne doivent pas rester sur le domaine public.

À compter du 1er janvier 2017 les apports des usagers non ménagers sont tolérés à seulement uniquement 1 m3 de déchets triés par jour.

P comme ...

Paroisse

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la coordinatrice paroissiale : le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 17h

au 04.87.66.86.12. Pour venir nous voir ou nous écrire : Paroisse Ste Marie-Madeleine en Gier 7 rue du presbytère 42800 RIVE DE GIER
Site internet: paroisse-gier.fr

R comme ...

Recensement militaire

Les filles et les garçons, à partir de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie du domicile. Apporter le livret de famille et la carte d'identité du mineur

Restaurant scolaire

06.71.83.79.48

S comme ...

Salle polyvalente Tartaras/ Dargoire

Tél : 04.77.75.72.96

Salle André Baboin Vestiaires

Foot Tél : 04.77.83.47.58

Services des eaux - Suez

Service d'urgence: 09.77.40.11.31

Service clients: 09.77.40.94.43

Services Jeunes

Mission locale
Tél. 04.77.29.98.00 - Espl. Melchior Mitte de Chevrières - 42400 SAINT CHAMOND

Service Public

Pour tout renseignement d'ordre administratif, privé ou public, un site est mis à votre disposition par l'Etat : www.service-public.fr ou par téléphone au 3939

U comme ...

Urbanisme

Permis de construire, déclarations préalables et permis d'aménager Instruits par la cellule urbanisme de Saint-Etienne-Métropole et délivrés par la mairie. Tout renseignement peut être obtenu en mairie.

LES DEPLAUDE DE TARTARAS
PAYSANS - VIGNERONS  COLLINES RHODANIENNES
INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

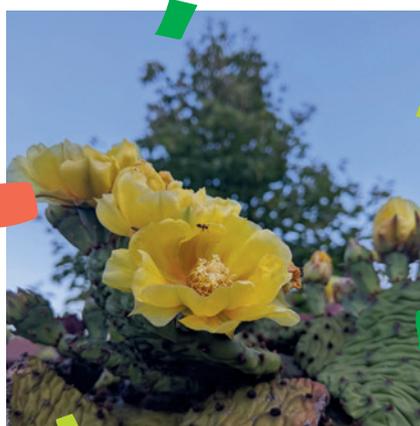
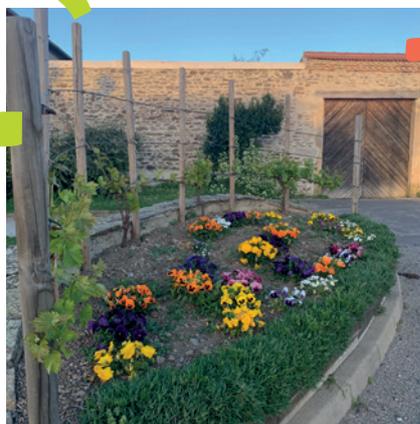
7 RUE DU PRIEURÉ - 42800 TARTARAS (LOIRE)
04.77.75.91.20 - 06.16.72.63.38
LESDEPLAUDE.TARTARAS@ORANGE.FR
LESDEPLAUDE.COM (SUIVEZ LA VIE DU DOMAINE AU FIL DES SAISONS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK)

FERME DES Clavelles 

VENTE À LA FERME
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 15h à 19h

MARCHÉ de RIVE DE GIER
Vendredi matin

4 sentier des Mules - 42800 TARTARAS - 06 16 38 65 05



Coordonnées Mairie

2 rue Pierre Mussieux 42800 Tartaras
Tél. 04.77.75.18.98 / Fax 04.77.83.60.50

Mail : mairie.tartaras.42@wanadoo.fr
Site internet: mairie-tartaras.com

Horaires d'ouverture au public de la
mairie

Lundi 8h-12h/14h-18h30

Mardi 14h-18h30

Mercredi 8h-12h

Jeudi 8h-12h / 14h-18h30

Vendredi 14h-18h30

**La mairie de Tartaras remercie tous les
annonceurs qui ont contribué à l'élabo-
ration de ce magazine municipal 2022**

#TARTARAS Au croisement des chemins#

Directeur de la publication :

Jérôme Gabiaud

Rédaction/diffusion :

Céline Péronneau-Landry /

Béatrice Bret / Valérie Deletraz /

Huguette Drid

Photos : Mairie / Associations / Com-

mission Communication / Particuliers

avec leur accord

Edition :

Design graphique : Jaune Pépite -

Héloïse Baud / Impression : Horspiste

Génilac

Modèle déposé > Dépôt légal : 2022.

Imprimé en France